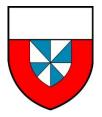
Commune de Cheseaux



Préavis 56/2021

Rapport de Gestion 2020



Table des matières

CHAPITRE I : MUNICIPALITE	5
I - 1 - Organisation	5
I - 2 - Autorisations générales	5
I - 3 - Préavis	6
CHAPITRE II : ADMINISTRATION GENERALE	7
II - 1 - Administration	7
II - 1-1 - Personnel II - 1.2 - Conciergerie et réfectoire II - 1.3 - Organisation	7 8 8
II - 2 - Contrôle des habitants	9
 II - 2.1 - Mutations II - 2.2 - Bureau des étrangers II - 2.3 - Registre civique II - 2.4 - Recensement des chiens II - 2.5 - Naturalisations 	9 9 9 9
II - 3 - Activités villageoises	10
II - 4 - Lausanne Région	11
 II - 4.1 - Communes membres II - 4.2 - Activités 2020 II - 4.3 - Commission Prévention et dépendances II - 4.4 - Commission Enfance II - 4.5 - Commission Formation et emploi des jeunes II - 4.6 - Commission Seniors II - 4.7 - Commission Transports II - 4.8 - Commission Activités Sportives II - 4.9 - Commission Promotion économique 	11 13 14 14 16 17 18
CHAPITRE III : CONSTRUCTIONS – URBANISME – BATIMENTS	20
III - 1 - Police des constructions	20
 III - 1.1 - Permis de construire III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité 	20 21

III - 2 - Urbanisme	21
III - 2.1 - Assainissement du bruit routier	21
III - 2.2 - Giratoires Mon-Repos et Bel-Air, rte de Genève	22
III - 2.3 - PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)	22
III - 2.4 - PPA Le Pâquis	23
III - 2.5 - PPA Nonceret – La Croix	23
III - 2.6 - PPA Grand-Pré Sud, secteur C	23
III - 2.7 - PPA Châtelard	24
III - 2.8 - Requalitfication de la rue du PâquisIII - 2.9 - Fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables	25 26
III - 3 - Commission consultative d'urbanisme (CCU)	26
CHAPITRE IV: SECURITE PUBLIQUE - PROTECTION CIVILE - SERVICE DU FEU	27
IV - 1 - Sécurité publique	27
IV - 1.1 - Effectifs	27
IV - 1.2 - Emploi du temps	27
IV - 1.3 - Contrôle des denrées alimentaires	29
IV - 1.4 - Inhumations, cimetière	29
IV - 1.5 - Formation continue	29
IV - 1.6 - Police Cantonale-Gendarmerie	29
IV - 2 - Protection civile	30
IV - 2.1 - Généralités	30
IV - 2.2 - Tâches générales	30
IV - 2.3 - Effectifs	30
IV - 2.4 - Interventions	30
IV - 2.5 - Collaborations (internes et externes)	31
IV - 2.6 - Matériel, équipement et infrastructures	31
IV - 2.7 - Formation	31
IV - 2.8 - Engagement des volontaires et miliciens	31
IV - 2.9 - Essai annuel des sirènes	31
IV - 3 - Service du Feu	32
IV - 3.1 - Effectif du SDIS La Mèbre	32
IV - 3.2 - Composition de l'état-major	32
IV - 3.3 - Commission du feu	33
IV - 3.4 - Formation – exercices communaux	33
IV - 3.5 - Formation – cours cantonaux	33
IV - 3.6 - Interventions du corps	33

CHAPITRE V : TRAVAUX - ROUTES - EPURATION - DECHETS - FORETS -DOMAINES	34
V - 1 - Travaux	34
V - 2 - Routes et chemins	35
V- 3 - Domaine communal	36
V - 4 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge	36
V - 4.1 - Généralités V - 4.2 - Surfaces forestières gérées V - 4.3 - But et structure légale V - 4.4 - Contrats de gestion V - 4.5 - Bois prélevé sur le Groupement forestier V - 4.6 - Convention avec l'Etat V - 4.7 - Subventions V - 4.8 - Plantations forestières V - 4.9 - Sylviculture et fauchage (209'100 m2) V - 4.10 - Eclaircies forestières normales (2'064 m3) V - 4.11 - Chablis sur propriétés privées (310 m3) V - 5 - Epuration des eaux	36 36 37 37 38 38 38 38 38
 V - 5.1 - Activités de la STEP de Vidy V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux V - 5.3 - Consommation et coût moyen V - 5.4 - Visites 	39 40 40 40
V - 6 - Déchets	41
 V - 6.1 - Situation générale de Valorsa V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa V - 6.3 - Statistiques communales V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie) 	41 42 43 43
CHAPITRE VI: PETITE ENFANCE - ŒUVRES SOCIALES - CULTES	44
VI - 1 - Accueil de la petite enfance	44
VI - 1.1 - Réseau AJENOL VI - 1.2 - Accueil familial de jour VI - 1.3 - Accueil collectif de jour	44 47 50
VI - 2 - Commission consultative enfance - jeunesse	54
VI - 3 - ARASPE	55
VI - 3.1 - AAS de Cheseaux-Romanel-Jouxtens	56

VI - 4 - APROMAD	56
VI - 4.1 - Nombre de clients par CMS	56
VI - 5 - CULTES	57
VI - 5.1 - Paroisse réformée VI - 5.2 - Communauté catholique	57 58
CHAPITRE VII : INSTRUCTION PUBLIQUE	59
VII - 1 - Organisation générale	59
VII - 1.1 - Autorités scolaires (législature juillet 2016 – juin 2021) VII - 1.2 - Conseil d'établissement VII - 1.3 - Administration	59 59 60
VII - 2 - Classes primaires	60
VII - 3 - Classes secondaires	60
VII - 3.1 - Organisation des options VII - 3.2 - Orientation et réorientation VII - 3.3 - Certificats d'étude et attestations	60 61 61
VII - 4 - Effectifs	61
 VII - 4.1 - Nombre d'élèves par commune VII - 4.2 - Elèves extérieurs à l'établissement VII - 4.3 - Destination des élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire VII - 4.4 - Elèves de nationalité étrangère VII - 4.5 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes 	61 62 62 62 62
VII - 5 - Activités et événements divers	62
VII - 6 - Mesures de prévention	63
VII - 7 - Bibliothèque	63
VII - 7.1 - Acquisitions VII - 7.2 - Fréquentation VII - 7.3 - Animation VII - 7.4 - Bibliothèque adultes	63 63 63 64
VII - 8 - Parents	64
VII - 9 - Bâtiments scolaires	64
CONCLUSION	65

Chapitre I : Municipalité

I - 1 - Organisation

La composition de la Municipalité au 31 décembre 2020 est la suivante :

SAVARY Louis – Syndic Administration générale – Finances - Relations

extérieures - Affaires régionales

DIEPERINK Jacqueline Instruction publique – Affaires sociales – Accueil de

jour des enfants - Cultes - Bâtiments communaux

scolaires et pré/para scolaires

HÄMMERLI Pierre Travaux - Voirie - Routes - Eclairage public -

Epuration des eaux – Egouts – Gestion des déchets - Forêts et domaines – Cours d'eau - Cimetière -

Sociétés locales

LOB Martine Sécurité (SDIS, Police administrative, Protection

civile, Contrôle des viandes) - Signalisation - Espaces Publics - Energie - Procédés de réclame - Bâtiments communaux non scolaires - Contrôle des

habitants

FLEURY Etienne Urbanisme – Aménagement du territoire – Police des

constructions - Permis d'habiter

La Municipalité s'est réunie pour 47 séances ordinaires (dont 5 par conférence téléphonique). Elle a également siégé intégralement ou en délégation lors de nombreuses séances de travail supplémentaires en interne, ou avec des citoyens de la commune.

Il convient également d'y ajouter les multiples contacts avec Lausanne Région et ses différentes commissions et groupes de travail, avec le Schéma directeur nord-lausannois (SDNL) et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), avec les instances cantonales, les communes voisines, les autorités scolaires, les sociétés locales, les partenaires divers, ainsi que de nombreuses représentations ponctuelles.

Ces obligations impliquent pour les membres de la Municipalité, à titre personnel ou en groupe, une grande disponibilité chaque année, même si en 2020 de nombreux événements ont été annulés ou organisés virtuellement.

I - 2 - Autorisations générales

Ces autorisations générales accordées pour la durée de la législature, ont permis à la Municipalité de réduire sensiblement les délais, notamment dans le cadre de procédures de recours, ou d'adjudications pour des montants réduits.

Nous avons fait usage de cette possibilité pour acquérir 7 parcelles forestières représentant une surface totale d'1,1 hectare, pour un montant global d'environ Fr. 14'500.-.

I - 3 - Préavis

Pendant l'année 2020, la Municipalité a présenté au Conseil Communal les préavis suivants :

Demande de crédit pour la création d'un nouveau collecteur communal eaux claires sous la rue du Pâquis, afin de soulager le collecteur communal EC 23

acceptée par le Conseil lors de sa séance du 10 mars 2020

Demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules utilisés par notre service de voirie, parcs et jardins

acceptée par le Conseil lors de sa séance du 10 mars 2020

Demande de crédit pour les nouveaux aménagements routiers de la rue du Pâquis

acceptée par le Conseil lors de sa séance du 23 juin 2020

Demande de crédit pour la réfection et l'alimentation électrique du refuge forestier communal de Plamont

acceptée par le Conseil lors de sa séance du 23 juin 2020

47 Comptes 2019

adoptés par le Conseil lors de sa séance du 23 juin 2020

48 Rapport de Gestion 2019

adopté par le Conseil lors de sa séance du 23 juin 2020

Demande de crédit de construction pour un nouveau bâtiment scolaire à Derrière-la-Ville – DLV 6

acceptée par le Conseil lors de sa séance du 6 octobre 2020

Demande de crédit d'étude pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la rte de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce entre la rte de Genève et le ch. de Sorécot

acceptée par le Conseil lors de sa séance du 6 octobre 2020

51 Budget 2021

adopté par le Conseil lors de sa séance du 15 décembre 2020

Demande de crédit pour le complément de réfection du refuge forestier de Plamont

acceptée par le Conseil lors de sa séance du 15 décembre 2020

Demande de crédit pour la réfection du temple de Cheseaux acceptée par le Conseil lors de sa séance du 15 décembre 2020

Réponse au postulat « pour une politique plus cohérente permettant de recycler le carton sans contraindre à prendre une voiture » acceptée par le Conseil lors de sa séance du 15 décembre 2020

Chapitre II : Administration générale

II - 1 - Administration

II - 1-1 - Personnel

Au 29 février 2020, nous avons enregistré le départ de Mme Caroline Caulet, urbaniste. Celle-ci a été remplacée par M. Christian Gillièron, engagé à un taux d'activité de 100%.

Nos effectifs au 31 décembre 2020 étaient donc les suivants :

- greffe municipal :	M. Patrick Kurzen Mme Fabienne Pilet	100 % 10 %
- bourse communale :	M. Christian Franco Mme Fabienne Pilet	100 % 90 %
- contrôle des habitants :	Mme Patricia Rodrigues	100 %
- collaborateur polyvalent :	M. Milos Dangubic	100 %
- service technique :	M. José Sanchez	100 %
- urbanisme :	M. Christian Gillièron	100 %
- police administrative :	M. Antoine Simond	100 %
- apprentie	Mme Emili Malinova	100 %

Soit 8 équivalents plein temps et une apprentie



II - 1.2 - Conciergerie et réfectoire

Mme Corinne Dutoit a souhaité réduire son temps de travail de 75% à 65% au 1^{er} janvier 2020. De ce fait, le nettoyage ponctuel des locaux de la Maison de commune a été confié dès cette date à Mme Isabel Desplands, en sus de son travail au réfectoire scolaire et à Derrière-la-Ville.

Ainsi donc, nos effectifs fixes à fin 2020 étaient les suivants :

- Collège DLV :	Mme Keila Marques Cassata Mme Candida Purgatorio	100 % 70 %
- Salles de gym et gestion technique DLV :	M. Philippe Dutoit	100 %
- Collège de la Plantaz :	Mme Candida Purgatorio	30 %
- Collège Marais du Billet, Temple :	Mme Corinne Dutoit	65 %
 Maison de commune, Pavillons scolaires provisoires, Réfectoire : 	Mme Isabel Desplands	50 %
 Salle de gym et gestion technique Marais du Billet. Centre de vie enfantine : 	M. Jean-Marc Ducret	100 %

Soit 5,15 équivalents plein temps.

Le nettoyage courant des locaux de la maison de commune est toujours confié à une entreprise externe, qui intervient une fois par semaine.

II - 1.3 - Organisation

La Municipalité se plaît à relever comme chaque année le bon fonctionnement de l'administration et particulièrement les très bonnes relations de travail avec l'ensemble du personnel. Il est important de pouvoir compter sur des employés fiables pour soutenir des municipaux toujours très sollicités.

La Municipalité souhaite une fois de plus adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal, pour son travail et sa collaboration.

En cette année particulière, nous voudrions plus particulièrement remercier les personnes qui ont assumé une présence régulière dans les locaux pour garantir un accueil et un service de qualité à nos habitants, malgré les restrictions sanitaires à respecter.

II - 2 - Contrôle des habitants

Au 31 décembre 2020, la population de notre localité s'élevait à 4'367 habitants soit :

3'343 Suisses

1'024 Étrangers*

II - 2.1 - Mutations

Au cours de l'année, notre bureau a traité 1'003 mutations correspondant à :

388 arrivées – 376 départs – 90 changements d'adresse – 36 séparations/divorces – 16 naturalisations – 12 mariages – 49 naissances – 36 décès *(dont 31 inscrits en résidence principale)*

II - 2.2 - Bureau des étrangers

- *C (établissement)	717
- *B (séjour)	282
- *L (Séjour limité)	15
- *F/N (admis provisoirement)	10
- G (frontalier)	176
- En cours	24

Total des dossiers des étrangers 1'224

II - 2.3 - Registre civique

En 2020, le rôle des électeurs a été mis à jour et édité pour des votations fédérales et élections cantonales les :

09 février – 27 septembre – 29 novembre.

Nombre moyen d'électeurs suisses inscrits : 2'678 avec un taux moyen de participation de 51.88%.

Par ailleurs, nous avons contrôlé 230 signatures relatives à 10 initiatives et référendums cantonaux ou fédéraux.

II - 2.4 - Recensement des chiens

En 2020, 216 chiens sont enregistrés sur notre territoire.

II - 2.5 - Naturalisations

La Municipalité a accepté en 2020, 12 dossiers de naturalisation ordinaire représentant un total de 15 personnes. Elle a également accordé la bourgeoisie de Cheseaux à ces 15 personnes.

Les dossiers ont été transmis aux services de l'Etat pour suite à donner. Tous les dossiers clos à ce jour ont été acceptés.

II - 3 - Activités villageoises

En cette année 2020 très particulière, de nombreux événements qui auraient dû se dérouler normalement ont été reportés, transformés, ou purement et simplement annulés.

Compte tenu du confinement décidé par la Confédération, aucune des manifestations prévues entre mars et juin n'a pu avoir lieu, et, par la suite, les diverses restrictions sanitaires successives ont encore conduit à de nombreuses annulations, parfois de dernière minute.

Ainsi, sont notamment passés à la trappe, les soirées de la fanfare, la course des Traîne-savates, la fête de Pâques, l'anniversaire du Jumelage avec Aubignan, la charbonnière, la fête du 1^{er} août, la sortie biennale des aînés, le festival équestre du Manège St-Georges, les activités du passeport vacances, la fête de la courge, les spectacles du Caveau le Chapeau et de la Compagnie des Deux masques, et une quantité d'autres événements culturels, sportifs ou associatifs.

Au niveau sportif, seul le championnat de LNA de volleyball a pu se poursuivre tant bien que mal. Aucune des compétitions de ligues mineures, tous sports confondus, ne sont allées à leur terme.



Néanmoins quelques manifestations ont pu se glisser entre les diverses périodes de restrictions.

Les 12 et 13 septembre, le troc et le vide-grenier sur roues organisés par event@cheseaux ont pu se dérouler quasi normalement.

Comme chaque année, la Municipalité a reçu, le 26 octobre, les jeunes citoyens qui atteignaient leur majorité civique dans l'année.

Le 30 octobre a eu lieu, dans les forêts communales la traditionnelle cérémonie du martelage, à laquelle étaient conviés le Président du Conseil communal et le Préfet.

Enfin le Téléthon du 5 décembre a pu se dérouler de manière réduite, sous forme d'une vente à l'emporter.

II - 4 - Lausanne Région

II - 4.1 - Communes membres

Lausanne Région était composée en 2020 de 27 communes membres. Etant constituée de manière volontaire, et non pour percevoir une subvention fédérale, le nombre des communes membres peut varier. Ces communes sont organisées en 3 secteurs. Ils constituent la base même de l'association, lieu de discussion des exécutifs. Chaque secteur délègue ses représentants dans les différentes commissions, peut demander qu'un objet soit traité, qu'une commission soit créée.

Secteur Ouest:

Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix.

Secteur Nord:

Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxtens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, et Romanel-sur-Lausanne.

Notre représentant aux séances du secteur Nord est M. le Syndic Louis Savary.

Secteur Est:

Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Lutry, Jorat-Mézières, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny et Servion.

Un conseiller municipal de Lausanne représente la ville-centre au sein de chacun des trois secteurs.

II - 4.2 - Activités 2020

L'association Lausanne Région travaille par thèmes sur demande de ses communes. Elle s'occupe notamment des domaines liés au territoire, à la mobilité, à l'économie, à l'enfance, à la formation des jeunes, à la prévention des dépendances, au sport et aux seniors.

Organisée en commissions et en groupes de travail, composés principalement de membres des municipalités, l'association régionale engage les réflexions sur les instruments à mettre en place, les mécanismes de collaboration à développer et réalise de nombreux services à l'intention de ses communes.

Lausanne Région représente également les intérêts régionaux dans les relations avec la Confédération, le Canton, les autres régions, ainsi qu'auprès des entités privées. Elle fait partie des 10 organismes régionaux reconnus par le Canton de Vaud.

Pour cause de pandémie Covid-19, les deux AG de l'année 2020 n'ont pas pu se dérouler en présentiel. Les communes se sont prononcées sur les objets nécessitant un vote, via un formulaire.

Dans ce cadre, l'AG de printemps a eu lieu le 24 juin 2020. Le rapport d'activités 2019 de Lausanne Région a été envoyé aux communes. Idem pour le rapport des trois secteurs de la région.

Les comptes 2019 ont été adoptés à l'unanimité. 25 communes sur 27 ont pris part au vote.

L'AG d'automne s'est déroulée le 29 octobre 2020. Les communes ont accepté, dans leur très grande majorité, le préavis pour la création d'un poste de Référent Seniors régional. Elles ont aussi élu à l'unanimité les membres de la commission de Gestion. Toutes les communes ont pris part au vote et retourné le formulaire.

Bureau de coordination (BC)

Le BC est l'organe exécutif de Lausanne Région. Il est composé de 7 syndics. M. Gustave Muheim en assure la présidence. Mme Alessia Radaelli, Secrétaire générale, est présente lors de chaque séance.

Le BC examine le travail des commissions de Lausanne Région et de son secrétariat général, valide les dépenses, et décide de la suite à donner aux dossiers qui lui sont soumis.

En 2020, outre les comptes, le budget et les affaires courantes, le BC a notamment statué sur les dossiers suivants :

- 34e championnat de la Fédération suisse des jeux mathématiques;
- Dossier Centre sportif de Malley ;
- Manifestation Lausanne-sur-Mer;
- Manifestation Panathlon Family Games;
- Manifestation "Cap sur l'Ouest";
- Les comptages des transports individuels et publics ;
- Edition d'un guide pratique "Politique enfance et jeunesse";
- Campagne de prévention "Ecrans";
- Projet Salon des technologies et de l'innovation de Lausanne (STIL);
- Prix Entreprendre (PERL).

Financement

La préparation des budgets et le suivi financier relèvent de la responsabilité du secrétariat général. La comptabilité de l'association, incluant les comptes de l'AppApp et du Fonds Capital Développement, est assurée par la fiduciaire Fidinter et auditée annuellement par la société de révision Intermandat SA. Le contrôle et la validation des dépenses sont de la responsabilité du Bureau de coordination.

Pour 2020, le fonctionnement de Lausanne Région a été assuré par une cotisation, y compris agglomération, de CHF 7.74 par habitant.

II - 4.3 - Commission Prévention et dépendances

Membre: Mme Martine Lob

La présidence de cette commission est assurée par Mme Pascale Manzini, Municipale à Ecublens.

Sur une base annuelle, la commission Prévention et dépendances gère plusieurs projets liés à la prévention des addictions et régit les préavis des subventions accordées à des organisations actives dans le milieu des dépendances. Outre ses propres projets, elle soutient également des actions de prévention menées par les 27 communes de la région ou par des institutions reconnues.

Elle a aussi pour mission de mettre en réseau les acteurs concernés par la prévention des addictions, c'est-à-dire les municipalités et les professionnels de la branche.

Pour répondre à la question "comment faire aujourd'hui de la prévention auprès des jeunes s'ils ne sont plus exclusivement dans l'espace public ?", Lausanne Région a mandaté Rel'ier (Fondation le Relais) afin de réaliser une étude à ce sujet.

A la clé, l'étude doit pouvoir faire émerger diverses recommandations, des pistes de réflexion et des outils, permettant d'atteindre une population jeune (15-18 ans) lorsqu'elle est physiquement présente dans l'espace public, mais aussi sur les plateformes et espaces virtuels.

Les résultats récoltés sont destinés aux communes et aux professionnels intervenant auprès des jeunes. L'étude est principalement basée sur une approche sociale et préventive au travers des nouvelles technologies de communication et d'interaction numériques.

Conventions

Lausanne Région subventionne des institutions sur une base annuelle. Dans ce cadre, l'association régionale a établi des conventions, définissant les prestations qui seront fournies durant l'année par chacune d'elles :

Rel'ier (Fondation Le Relais)

Rel'ier est une entité qui coordonne et développe des projets dans le champ des addictions et de la précarité sociale.

Rel'aids (Fondation Le Relais)

Rel'aids se compose d'une équipe de travailleurs sociaux allant à la rencontre d'une population en situation de précarité, confrontée à des problèmes de consommation de stupéfiants.

Fleur de Pavé

L'association Fleur de Pavé apporte de l'écoute et du soutien aux péripatéticiensennes. Sa mission première est de diminuer les risques liés à l'exercice de la prostitution et à la consommation de produits psychotropes. Au travers d'un bus, Fleur de Pavé est présente sur place, à proximité des lieux de prostitution.

Macadam jobs à seuils bas (Fondation Mère Sofia)

Le projet pilote en trois seuils « Macadam jobs à seuils bas » a pour but de mobiliser des personnes fortement marginalisées, souvent en lien avec une addiction et en rupture avec le monde du travail depuis plusieurs années. Il s'agit de susciter chez cette frange de la population, une envie de changement vers un mieux-être, voire la reprise d'une activité professionnelle.

Bethraïm

L'association Bethraïm vient en aide aux personnes souffrant de dépendances. Elle propose à celles et ceux désireux de sortir de cette situation, une aide sous forme de logement communautaire accompagnée d'un appui socio-éducatif intensif, ainsi que des activités sportives et manuelles.

Fonds de prévention

En 2020, Lausanne Région a financé, via ses fonds, diverses actions de prévention :

- Tournoi amical de futsal de l'Ouest lausannois
- Campagne prévention écrans (finalement décalée à 2021)

II - 4.4 - Commission Enfance

Présidente : Mme Jacqueline Dieperink

La commission Enfance agit prioritairement en tant que plateforme d'échanges et d'informations entre ses membres, en matière de lois et de projets cantonaux liés à l'enfance et à l'accueil parascolaire.

Sur demande de plusieurs communes, Lausanne Région a établi un état des lieux des diverses pratiques et options définies dans les communes de la région en matière de médecine dentaire scolaire.

Lausanne Région, via sa commission Enfance, a débuté une étude sur la politique de l'enfance et de la Jeunesse dans les communes. Pour la mener à bien, un mandat a été attribué à Pro Familia, ainsi qu'à Mme Cléolia Sabot, doctorante assistante à l'Université de Lausanne.

La première partie du mandat s'est déroulée en 2020 avec la réalisation d'un document de référence rassemblant des notions théoriques sur les politiques de l'enfance, de la jeunesse et de la famille. Des éléments sociologiques, ainsi que les cadres légaux et les financements disponibles viennent agrémenter le document.

Durant l'année, Pro Familia a adressé un questionnaire aux communes pour recueillir les données qui viendront compléter un catalogue inventoriant les prestations communales relatives à la Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) et au soutien à la parentalité.

L'étude sera ensuite enrichie d'une analyse proposant les enjeux, les perspectives et les recommandations utiles aux communes. Les résultats de l'étude, ainsi que le document de référence seront présentés aux communes de Lausanne Région en 2021.

II - 4.5 - Commission Formation et Emploi des Jeunes

Membre: Mme Jacqueline Dieperink

La commission Formation et emploi des jeunes a pour mission de faciliter l'accès des jeunes à la formation, promouvoir les places d'apprentissage offertes par les communes, soutenir et développer des mesures d'accompagnement à la formation et mettre les divers acteurs de la formation en réseau.

Salon des métiers et de la formation

L'évolution de la pandémie n'a pas permis la tenue du Salon des métiers prévu du 24 au 29 novembre 2020.

La prochaine édition est envisagée en novembre 2021. Cependant, une version virtuelle de remplacement de l'édition 2020 est en cours de développement et devrait voir le jour au printemps 2021.

Afin de palier la suppression de cette édition, Lausanne Région a entamé, à fin 2020, la création de projets alternatifs ayant comme objectif une promotion active des apprentissages proposés dans les 27 communes. Ces projets seront déployés dès 2021.

AppApp

Comme chaque année, Lausanne Région a soutenu les appuis aux apprentis AppApp et a permis l'ouverture de 69 groupes pour un total de 282 apprentis.

Lausanne Région a relancé une campagne de promotion en envoyant un flyer aux entreprises formatrices de la région lausannoise. Des dépliants ont également été transmis aux communes et aux centres de loisirs.

Le projet Lift

L'Etablissement de la Chamberonne est inscrit au projet.

LIFT est un projet de prévention des risques de non-insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire. Il s'adresse aux élèves qui ne réunissent pas les bonnes conditions de départ pour intégrer le monde du travail. LIFT est proposé aux écoles secondaires, sur l'ensemble de la Suisse.

L'élément principal facilitant cette future insertion est la familiarisation au monde du travail, grâce aux places de travail hebdomadaire. Les jeunes qui participent à LIFT se rendent dans une entreprise ou une collectivité publique de leur région, 2-3 heures par semaine, en dehors de leur temps scolaire.

Les jeunes sélectionnés sont préparés, accompagnés et suivis par une personne de référence, afin d'optimiser cette sensibilisation au monde professionnel.

Lausanne Région participe à la coordination et à la promotion de ce projet auprès de ses communes et de ses partenaires. A ce jour, LIFT est proposé dans 50 établissements scolaires vaudois dont 18 dans la région lausannoise.

Le projet-pilote « Moi, mon réseau, mon futur »

L'importance de s'appuyer sur son réseau pour trouver une place d'apprentissage ou un stage n'est plus à démontrer. Lausanne Région avait développé ce thème en 2019 dans le cadre du Salon des métiers et l'a depuis étendu aux communes.

L'objectif du projet est d'inviter les élèves (10e et 11e VG ou VP) à réfléchir à leur futur professionnel via leur réseau, en tenant compte de leurs qualités personnelles.

Sur une à deux périodes scolaires, le projet "Moi, mon réseau, mon futur" accompagne les élèves dans la préparation du passage de l'école obligatoire au marché du travail. Cette formule attrayante est un outil complémentaire au travail effectué par l'orientation scolaire et les référents AMP (Approche du Monde Professionnel).

Les conventions

Lausanne Région subventionne des institutions sur une base annuelle. Dans ce cadre, l'association régionale a établi des conventions définissant les prestations qui seront fournies durant l'année par chacune d'elles.

Espace des inventions

L'Espace des inventions est un lieu d'éveil à la science et à la technique qui propose des expositions interactives et des ateliers pour les enfants et les familles.

L'une de ses principales vocations est de susciter l'intérêt des jeunes pour les métiers MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et sciences techniques).

Ados Pro

L'association Ados Pro offre un accompagnement personnalisé et gratuit à des jeunes entre 13 et 25 ans désireux d'entrer dans le monde professionnel. Ados Pro propose un coaching pour la réalisation de dossiers de candidature, ainsi que des bilans de compétences et des aides à l'orientation.

II - 4.6 - Commission Seniors

Membre: Mme Martine Lob

Les objectifs de la commission sont d'accompagner les communes dans leurs réflexions et leurs actions visant une « retraite active » qui valorise le savoir-faire des seniors désireux de s'investir dans des projets et le renforcement des liens qui permettent aux seniors de maintenir une vie sociale.

Outre les représentants des communes, la commission s'est entourée de trois acteurs importants du monde des seniors : Pro Senectute, Avivo et Mouvement des aînés.

Projet-pilote régional en faveur des seniors

Le diagnostic en matière de prestations aux aînés a été réalisé en mars 2019 à l'échelon régional auprès des communes qui composent la région. Un rapport a été édité par Lausanne Région intitulé "Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région".

Suite à cette analyse, la commission Seniors de Lausanne Région a identifié les cinq axes principaux de la politique publique qu'elle entend mener, à savoir :

- Fournir aux communes des propositions d'actions à mener au niveau local
- Coordonner les collaborations pour mutualiser les forces entre les communes
- Etablir des échanges durables entre les communes et les milieux associatifs
- Centraliser l'information
- Assurer une coordination entre les politiques publiques cantonales et communales

Pour répondre aux besoins des communes sur la base des cinq points précédents, Lausanne Région se propose aujourd'hui de démarrer un travail de fond via un accompagnement personnalisé pour chaque commune, incluant des collaborations intercommunales.

Il est ainsi nécessaire de pouvoir faire appel à des ressources humaines spécifiques, d'où le besoin de doter la région d'un « Référent Seniors régional».

Cette personne sera le contact direct des municipalités désireuses d'améliorer leur offre aux seniors ou souhaitant mutualiser leurs forces avec d'autres communes voisines.

Lausanne Région propose de mener un projet-pilote d'une durée de 3 ans. L'État de Vaud, via la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a manifesté son adhésion au projet-pilote. De plus, il a d'ores et déjà exprimé son soutien au projet en participant pour moitié aux frais engendrés par l'engagement sur 3 ans du référent.

Convention

Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Lausanne (RERS)

Le RERS donne à celles et ceux qui le désirent les moyens de s'inscrire dans un projet d'échanges et de création collective. Partant du principe que chaque personne possède des savoirs, des compétences et des connaissances, le RERS favorise cette transmission dans la réciprocité et la gratuité, via sa plateforme d'échanges.

RERS met en lien les savoirs de plusieurs générations, allant de l'apprentissage du crochet à l'enseignement des bases de l'informatique.

En moyenne, chaque année plus de 3'000 échanges ont lieu, avec plus de 556 personnes

II - 4.7 - Commission Transports

La commission Transports de Lausanne Région est principalement chargée de gérer le déroulement des comptages quinquennaux réalisés dans l'agglomération Lausanne-Morges.

En raison de la pandémie, la campagne de comptages prévue en 2020 a malheureusement été reportée. Après avoir débuté dans les délais planifiés, le 13 mars 2020, elle a été interrompue suite aux restrictions imposées à la population.

Le semi-confinement ayant eu un important impact sur les déplacements, donc sur le trafic en général, les données récoltées n'auraient pas pu faire office de source de référence.

II - 4.8 - Commission Activités Sportives

Membre : M. Pierre Haemmerli

La commission Activités sportives a été créée pour encourager la pratique du sport et de l'activité physique auprès de toutes les populations et toutes les générations confondues.

La commission a aussi pour mission de promouvoir les sociétés sportives locales. Le site www.guidesportif.ch, géré par Lausanne Région, recense toutes les sociétés de la région et permet aux internautes de choisir, selon leur âge et leur lieu d'habitation, les clubs sportifs les plus proches.

Lausanne Région est en outre engagée, sur demande de ses communes membres, pour gérer les participations au déficit annuel d'exploitation du Centre sportif de Malley (Vaudoise Arena).

JOJ 2020

En tant que partenaires du Centre Sportif de Malley SA (CSM), les communes de Lausanne Région ont bénéficié d'un programme très spécial concocté à leur intention.

Tous les élus politiques ont été invités à découvrir de façon originale, la nouvelle infrastructure sportive.

Plus de 700 personnes ont été réunies en quatre jours, attirées par le nouveau centre sportif et les compétitions olympiques.

Panathlon Family Games

La 10e édition les Panathlon Family Games, prévue le 31 mai 2020, a été annulée en raison de la crise sanitaire. Un soutien financier a tout de même été versé au comité d'organisation afin de participer aux frais engagés.

Nouvelle carte des infrastructures extérieures en libre accès

La région lausannoise propose de nombreuses infrastructures sportives extérieures en libre accès.

Lausanne Région les a répertoriées dans son dépliant, ainsi que sur son site www.guidesportif.ch sous forme de base de données. Le dépliant est mis gratuitement à la disposition des habitants de la région lausannoise, via son formulaire de commande en ligne.

Centre Intercommunal de Glace de Malley (Vaudoise Arena)

Suite à la mise en service des nouvelles patinoires en 2020, la participation des communes est devenue effective sur la base de la convention signée en 2017. Pour mémoire, jusqu'en 2019, la participation des communes était versée sur base volontaire, dont la dernière payée en 2020.

La convention prévoit la participation au déficit du CSM pour 25 communes, y compris les 3 communes propriétaires (Lausanne, Prilly et Renens).

Sur la base des informations fournies par le CSM, Lausanne Région a calculé la participation estimative des communes au déficit pour l'année 2020 ainsi que celle pour l'année 2021. D'après la convention, les communes s'acquitteront de leurs parts pour l'année 2020, en 2021 seulement, lorsque les comptes 2020 du CSM auront été bouclés et révisés.

L'année 2020 a été une année particulière à moult égards. Premièrement, le service financier du CSM a anticipé lors de son assemblée générale du mois de juin que le déficit allait être plus élevé qu'initialement planifié, dépassant le montant plafond prévu dans la convention, fixé à CHF 5,72 Mio.

Ce montant s'explique d'une part par une augmentation des ressources humaines destinées à professionnaliser davantage les services de l'infrastructure et, d'autre part, par la conclusion d'un contrat imprévu auprès d'une société spécialisée pour la production du froid.

De plus, la situation sanitaire a fortement amplifié le manque à gagner avec l'annulation d'importantes manifestations sportives et culturelles.

II - 4.9 - Commission Promotion économique

Membre : M. Louis Savary

La commission Promotion économique de Lausanne Région traite les points tels que la définition d'actions prioritaires de promotion économique, le renforcement des collaborations en la matière ou encore les opportunités de mise en valeur du tissu économique régional.

En 2020, la pandémie a eu une incidence importante sur les activités de la promotion économique régionale.

Lors de la 1ère vague, une intense collaboration a été mise en place entre les 10 régions économiques vaudoises (CODEV) et le Service cantonal de la promotion économique et de l'innovation (SPEI) afin de répertorier les problématiques des régions et des entreprises.

Durant toute l'année, Lausanne Région, via son Guichet des entreprises, a poursuivi son activité d'aide et de conseil aux entreprises de manière virtuelle par Skype et Zoom. Elle a dû traiter de nombreuses questions en lien avec les mesures sanitaires et les soutiens étatiques mis en place durant la pandémie.

Guichet des entreprises

Lausanne Région offre aux entrepreneurs (ou futurs entrepreneurs) un large éventail de prestations dans le but de faciliter leur implantation ou leur développement dans l'une des 27 communes de la région.

Le Guichet des entreprises accompagne gratuitement les porteurs de projets ou les sociétés existantes, tout au long de leurs démarches.

Toutes les entreprises peuvent en bénéficier, il est conçu par Lausanne Région pour les entrepreneurs, les artisans et les indépendants.

Il est aussi un soutien actif aux nombreuses communes de la région, désireuses de développer leur pôle économique.

<u>Chapitre III : Constructions – Urbanisme – Bâtiments</u>

III - 1 - Police des constructions

III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2020

21 permis de construire ont été délivrés en 2020, à savoir :

	Objets d'enquête	Adresses	Parcelles
1	Suppression de 5 appartements et modification des façades	Rue du Pâquis 6	30
2	Aménagement intérieur des surfaces médicales et paramédicales	Rue du Pâquis 6	30
3	Installation d'une climatisation	Rte de Lausanne 7	61
4	Construction d'une piscine avec pool-house et modifications des	Ch. Pré Marchand 14	1682
_	aménagements extérieurs		
5	Construction de deux bâtiments d'activité et d'un parking enterré	Châtelard	582
6	Equipement de la parcelle No 582	Châtelard	582
7	Démolition du bâtiment ECA n° 161 Construction de trois immeubles Minergie de 31 logements au total. Panneaux photovoltaïques en toiture. Construction d'un parking souterrain de 27 places + 3 places visiteurs.	Rte de Genève 5	864 1343
8	Construction d'un local-dépôt	Rte d'Yverdon 11	28
9	Construction d'une villa individuelle avec garage et couvert extérieur, ainsi qu'un cabanon de jardin	Rue du Pâquis 19	351
10	Construction d'un agrandissement pour une annexe réfrigérée pour la conservation de lardons	Ch. du Châtelard 5	786
11	Installation d'une PAC air-eau extérieure en remplacement d'un chauffage à mazout	Rte de Morrens 9	192
12	Construction de deux immeubles comprenant 39 appartements Création de 38 places de parc intérieures et 9 places extérieures	Pâquis	1458
13	Démolition du bâtiment existant ECA 161 et son annexe B59 et construction de 6 immeubles d'habitation (123 logements) et d'un parking souterrain de 139 places. Chauffage par PAC (géothermie), panneaux solaires photovoltaïques et abris PC de 269 places. Arbres à abattre. Accès, places containers, place de jeux et chemin piétons. EU à raccorder au collecteur communal existant et EC à raccorder au collecteur communal existant après rétention.	Grand Pré Sud, secteur C	541 542
14	Création d'un arrêt de bus	Rue du Pâquis	DP1022 DP1023
15	Transformations intérieures du bâtiment ECA n° 306 Création d'un escalier pour la sortie de secours	Ch. du Châtelard 1	574
16	Construction d'un bâtiment scolaire - DLV6 Pose de panneaux solaires Création d'un accès et de 8 places de parc	Ch. de Derrière-la-Ville 2	4
17	Démolition partielle du bâtiment n° ECA 386 et reconstruction, pose de panneaux photovoltaïques	Ch. Grands-Champs 45	695
18	Bâtiment C - Transformation d'un tea-room en café-restaurant, création d'une ouverture en surcombles, transformations intérieures au sous-sol, installation d'une cheminée de ventilation et création de 8 places de stationnement	Rue du Pâquis 6	30
19	Bâtiment A - Transformation de 3 appartements en un cabinet médical et création d'une place de stationnement	Rue du Pâquis 6	30
20	Agrandissement du garage souterrain (43 places au total) / Déplacement et modification de l'abri PC / Modification des accès et des aménagements extérieurs (3 places de parc extérieures)	Le Pâquis, ch. de la Saugettaz	1458
21	Démolition d'une piscine chauffée semi enterrée et construction d'une piscine chauffée enterrée	Ch. de Sorécot 55	1605

Par ailleurs, plusieurs constructions de minime importance ont été autorisées avec dispense d'enquête, ceci en application de l'art. 111 de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC).

III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité

La commission a délivré 5 permis d'habiter ou d'utiliser pour les dossiers suivants :

- Ch. de Sorécot 2
- Rte de Genève 19
- Ch. de la Rochette 4
- Ch. du Ciel La Chenalette (Lac à Thonney)
- Ch. du Châtelard 1

III - 2 - Urbanisme

III - 2.1 - Assainissement du bruit routier - Paroi anti-bruit à la route de Genève

Les études sur l'assainissement du bruit routier ont démontré qu'une paroi anti-bruit devait être réalisée le long de la route de Genève entre les parcelles 556 et 562.

Les procédures d'appel d'offre d'honoraire d'ingénieur, étude de projet, enquête, appel d'offre d'ouvrage et demande de crédit se sont déroulées entre la fin 2018 à 2019.

Le marché de construction ayant été attribué début février 2020 à l'entreprise ADV Construction SA à Penthalaz, les travaux ont pu débuter le 9 mars 2020 et se sont achevés en juillet 2020.

Alors que les travaux pour la pose des éléments de paroi préfabriqués venaient d'être terminés, nous avons constaté qu'une erreur avait été commise dans le report des distances de visibilité à respecter à la sortie des accès riverains définies dans les normes VSS (association suisse des professionnels de la route et des transports).

Après de nombreuses discussions avec la DGMR et le bureau d'ingénieur, nous arrivons à la conclusion que la position de la paroi doit être modifiée afin de respecter les normes en vigueur.

Les travaux pour la modification de la paroi sont prévus entre juin et juillet 2021.



III - 2.2 - Giratoires Mon Repos, Bel-Air et route de Genève

Pour rappel:

Depuis plusieurs années, l'augmentation du trafic sur le contournement du village engendre des surcharges importantes, notamment aux giratoires de Bel-Air et Mon Repos aux heures de pointe du matin et du soir. La conséquence en est un important trafic de transit au centre du village.

Une étude exploratoire a été réalisée entre 2014 et 2015. Elle a permis de déterminer la solution la plus adéquate pour augmenter la capacité de ce tronçon du contournement.

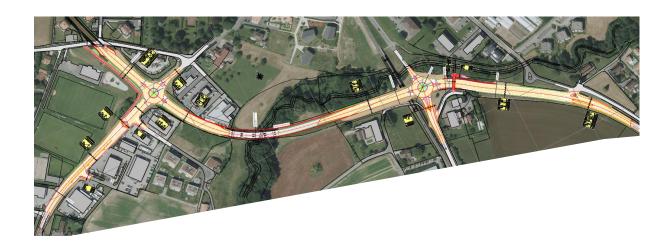
En janvier 2018, l'étude préliminaire est réalisée par les bureaux Stucki (génie civil) et Transitec (trafic et mobilité) afin de vérifier et affiner les principes définis par l'étude exploratoire et d'estimer les futurs coûts d'études et de réalisation des travaux.

En 2020, la première étape a été de finaliser les études préliminaires pour permettre l'élaboration du cahier des charges afin de lancer un appel d'offre pour les mandats d'honoraires d'ingénieurs et géomètre, en juin 2020.

Sur la base des soumissions rentrées, la Municipalité a déposé un préavis au Conseil communal en août 2020 afin d'obtenir un crédit pour le financement des études.

Dans sa séance du 6 octobre 2020, le Conseil communal a accepté le préavis 50/2020. Le crédit sollicité permettra de financer la part des études à charge de la Commune de Cheseaux en vue de la demande pour un crédit d'ouvrage.

Sous réserve de l'approbation de la Commission des finances du Grand Conseil, le Conseil d'État a accordé, le 13 janvier 2021, un crédit de Fr. 400'000.- pour la part cantonale des études de requalification des giratoires Bel-Air et Mon-Repos du contournement sud de Cheseaux.



III - 2.3 - PALM : Système de gestion des zones d'activité

Conformément à la législation fédérale (article 30a, al.2 OAT), le Canton doit mettre en place un système de gestion des zones d'activité. Ce système permettra de coordonner la planification et le développement de l'ensemble des zones d'activité. Il assurera que les zones d'activité légalisées répondent aux besoins avérés de l'économie en garantissant une offre foncière effective et répartie judicieusement dans tout le canton.

Il fixera également les conditions pour la planification de nouvelles zones d'activité, dans le respect du cadre légal en matière d'aménagement du territoire (mobilisation des réserves, utilisation mesurée et optimale du sol, urbanisation vers l'intérieur du tissu bâti, renforcement des centres, densification, protection des surfaces d'assolement, etc.).

La DGTL (Direction générale du territoire et du logement) et le SPEI (Service de la promotion de l'économie et de l'innovation) ont sollicité les communes du périmètre compact du PALM pour la vérification des données du géo-portail cantonal et identifier les « réserves ».

Une démarche participative a été organisée par le Canton sur la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du PALM et deux ateliers ont eu lieu en septembre et novembre 2020 avec le SDNL et les communes du périmètre.

III - 2.4 - PPA Le Pâquis

Suite à la délivrance du permis de construire pour la construction de deux immeubles d'habitation sur la parcelle communale 1458 pour la compte de la Fondation EQUITIM. La Municipalité a finalisé la constitution du droit distinct et permanent (DDP) et son inscription au Registre foncier.

III - 2.5 - PPA Nonceret - La Croix

Pour rappel:

Lors de l'assemblée générale du 23 mai 2018, les membres du syndicat d'amélioration foncière ont suivi les recommandations formulées par le bureau d'urbanisme, la commission de classification du syndicat (CCL) et la Municipalité en acceptant la mise en veille active de ce projet. Durant cette période, la Municipalité surveille, par l'intermédiaire du SDNL, l'évolution des réserves réalisables du PALM afin de réintroduire le PPA Nonceret-La Croix dans la liste des mesures d'urbanisation aussitôt que possible.

En 2019, les conditions-cadre n'ont pas permis d'envisager une reprise de ce projet. En effet, la croissance démographique dans le périmètre du PALM a été sensiblement plus faible que l'hypothèse retenue dans le Plan directeur cantonal et l'état des réserves permet vraisemblablement d'accueillir l'accroissement de la population prévu, dans ce périmètre, à l'horizon 2030.

Comme pour 2019, l'assemblée générale du syndicat d'amélioration foncière a été purement statutaire. En raison de la pandémie et en accord avec l'ensemble des membres du syndicat, elle a été organisée par voie électronique fin 2020.

III - 2.6 - PPA Grand-Pré Sud - secteur C

Après la mise en vigueur du PPA le 10 juillet 2018, les propriétaires ont déposé des dossiers de mise à l'enquête publique pour la construction de 9 immeubles d'habitation et les permis de construire ont été délivrés par la Municipalité. Avec ces constructions les droits à bâtir du PPA seront totalement utilisés.

Le PPA, dans ses mesures d'équipement, prévoit la création d'une liaison de mobilité douce entre les quartiers de Mon Repos et du Grand Pré.

Les permis de construire ayant été délivrés sur l'ensemble des périmètres constructibles du plan d'affectation, nous avons débuté les études pour la réalisation de ce cheminement.

Un avant-projet a été établi et transmis au Canton en janvier 2021 pour un examen préliminaire.



III - 2.7 - PPA Châtelard

Pour rappel:

Ce PPA a été mis en vigueur le 12 juin 2018. Les opérations foncières, prévues dans la convention signée en 2014 avec la société EPIC, ont été réalisées le 26 septembre 2018.

L'année 2019 a été consacrée d'une part à l'élaboration du projet d'équipement de la parcelle 582 et du projet de construction et d'autre part aux négociations avec les entreprises parties prenantes dans la réalisation de ce parc d'activités.

Au cours de cette phase, plusieurs rencontres entre le mandataire et des membres de la Municipalité ont eu lieu pour discuter du projet dans son ensemble.

Les dossiers d'enquête sur la parcelle 582 (équipements et constructions PULSE) ont été déposés le 20 novembre 2019 et les permis de construire ont été délivrés en février et novembre 2020.

Le PPA prévoit différentes mesures pour améliorer notamment la mobilité douce par la création de nouveaux cheminements et trottoirs, des aménagements paysagers, la création d'un domaine public, des aménagements routiers et une étude qui doit être réalisée pour vérifier la pertinence ou non de créer de nouveaux arrêts de bus.

Les aménagements devront être réalisés à la mise en exploitation des bâtiments du nouveau complexe d'activité « PULSE ».

Ces aménagements feront l'objet d'un préavis au Conseil communal.



III - 2.8 - Requalification de la rue du Pâquis

Pour rappel:

L'étude de requalification de la rue du Pâquis en zone 30 a été lancée courant 2018. Une séance avec CarPostal et les TL s'est tenue le 27 septembre 2018 afin de leur présenter l'avant-projet. Plusieurs remarques ont été formulées notamment au sujet de l'adaptation des arrêts de bus aux personnes à mobilité réduite. En 2019, le projet a été modifié pour répondre aux remarques des TL et de CarPostal, à satisfaction de ces derniers.

Après quelques échanges avec le voyer et l'inspecteur signalisation du canton, le projet a été soumis à la sous-commission de limitation de vitesse pour examen.

Du 27 mai au 25 juin 2020, le projet pour la création de l'arrêt de bus à Sainte-Marie a été mis à l'enquête publique et n'a pas suscité de remarques et/ou opposition. Le permis de construire a donc été délivré dans la foulée.

Le préavis pour le crédit d'ouvrage a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 23 juin 2020 et les travaux ont pu débuter dans la continuité des travaux réalisés pour la construction du collecteur d'eaux claires (préavis 43/2020).

En raison de la pandémie, les travaux ont pris du retard à cause des mesures et directives fédérales et cantonales et des problèmes pour l'acheminement et la fabrication des matériaux de construction.

La pose du tapis final en enrobé bitumineux est prévue pour mi-mai 2021.

III - 2.9 - Fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable

La commune a encaissé Fr. 60'615.05 de taxes prélevées avec l'électricité.

78 demandes ont été subventionnées, pour un montant global de Fr. 67'280.70.

Genre de demande	Nombre de demandes formulées	Nombre de demandes acceptées	Montant total alloué par la commune
Installation solaire thermique	-	-	0.00
Installation solaire photovoltaïque	11	11	41'780.70
Chauffage au bois	-	-	0.00
Pompe à chaleur	2	2	6'000.00
Vélo électrique	65	65	19'500.00
Plan de mobilité d'entreprise	-		0.00
TOTAL	78	78	67'280.70

III - 3 - Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Les membres désignés par la Municipalité pour la législature 2016-2021 sont :

Ditesheim Patrick, Girard Jean-Paul, Hofstetter David, Joyet Emile, Maillefer Pierre-André, Mercuri Salvatore.

Faute de nouveau projet ou d'évolution majeure à soumettre, la CCU n'a pas été convoquée en 2020.

<u>Chapitre IV : Sécurité publique - Protection civile - Service</u> du feu

IV - 1 - Sécurité publique

IV - 1.1 - Effectifs

M. Antoine Simond, à 100 %, responsable de la police administrative et assistant de sécurité publique (ASP). Il est secondé par M. Milos Dangubic et l'apprentie, pour certaines tâches administratives soit, saisie dans le système informatique des amendes d'ordre, suivi du paiement des amendes, établissement des rappels, sommations et ordonnances pénales ; établissement des ordonnances pénales suite aux dénonciations privées (mise à ban) ; gestion du registre des entreprises basées sur la commune, recharge des cartes électroniques pour les horodateurs, établissement des autorisations de stationner (macaron).

IV - 1.2 - Emploi du temps

Parmi les tâches principales, relevons : contrôle du stationnement et des chemins interdits à la circulation, patrouilles en localité (motorisées, en VTT ou pédestres) prévention auprès des jeunes, contrôle de la propreté et qualité du domaine public, contrôle (engins) des places de jeux communales, surveillance du respect des lois et règlements communaux (RGP, RGD, LCR, Code rural, loi sur les chiens, procédés de réclame), surveillance aux abords des établissements scolaires (principalement aux entrées et sorties des classes), manifestations, service de parcage et régulation du trafic, convois funèbres, inhumations au cimetière ; intervention lors d'accidents de la circulation ayant entraînés des dommages matériels au mobilier urbain (candélabre, poteau, banc etc.); intervention et dépôt de plaintes (en ligne) lors de dommages (dégâts, tags) à la propriété sur des biens communaux (mobilier urbain, immeubles). En 2020 il y a eu moins de travail concernant les missions pour les manifestations, mais cela a été remplacé par la pose de nombreuses signalisations de restriction sur les différentes places de repos, sports, zones à fortes affluences sur la commune en raison de la pandémie due au CoVID-19 et au contrôle du respect des directives à suivre. Le service de la sécurité publique a toujours fonctionné, y compris lors du confinement de mars à mai.

La signalisation routière (entretien, réparation, modification, marquage) les comptages de trafic, la gestion des horodateurs sur le parking du Grand Pré gestion radars pédagogiques (maintenance. dépannage, collecte), la des (maintenance, extraction des données) la police des cimetières, le contrôle des patentes et autorisations, des permissions, l'encaissement de différentes taxes cantonales et communales, l'affichage et le contrôle des procédés de réclame, les objets perdus ou trouvés, la gestion du garde meuble lors d'expulsions d'appartement, le suivi des amendes d'ordres et des ordonnances pénales, les recherches d'images d'événements particuliers qui auraient été enregistrés via le système de vidéosurveillance de la commune et la maintenance de celui-ci, la délivrance des autorisations de stationner (pour les enseignants et les habitants) et des cartes électroniques pour les horodateurs (pour les employés des structures d'accueil) ont également occupé le service à de nombreuses reprises en 2020.

La notification des courriers officiels (commandements de payer notamment) ainsi que la rédaction de rapports en vue de naturalisation pour des personnes domiciliées ou ayant résidé à Cheseaux fait également partie des attributions, de même que le traitement des dénonciations aux mises à ban sur fonds privés.

A relever que M. Antoine Simond fonctionne également comme délégué au bureau de prévention des accidents (BPA) pour la commune et comme délégué du personnel de Cheseaux auprès de la CIP.

IV - 1.2.1 - ASP rapport des activités en 2020

	2020	2019	2018
Interventions	109	154	75
pollution/routes souillées/objets sur la chaussée	5	6	8
déchets sauvages, sacs non-conformes	18	26	9
dommages, tags, vandalisme sur la propriété communale	4	12	10
aide à la Gendarmerie (circulation, recherche, stupéfiant)	0	3	2
accidents dégâts matériel, véhicules, mobilier urbain communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	7	21	12
gibiers ou animaux trouvés péris ou animaux errants	11	11	8
divers (problème de voisinage, bruit, attroupements)	8	16	9
individus suspects, mendiants, gens du voyage	14	4	2
aide aux personnes (véhicule en panne, chute à domicile)	4	1	2
stationnement gênant illicite, enlèvement de véhicules, circulation interdite	36	46	13
Problèmes techniques signalisation lumineuse, éclairage	2	8	NR
Contrôles/Manifestations/Patrouilles/Services préventifs	633	469	397
contrôle du stationnement	123	102	123
contrôle de circulation (interdiction de circuler)	30	15	12
visionnement images vidéosurveillance suite événements	32	35	33
prévention routière, contrôle aux abords des écoles	44	44	43
patrouilles de surveillance, sensibilisation sur le territoire communal (motorisée, pédestre ou en VTT)	107	66	59
pose de signalisation pour manifestation, entretien/pose signalisation routière, pose signalisation CoVID	138	178	112
services pour manifestations, enterrement/inhumations, chantiers, marquage	73	29	15
Dénonciations	550	640	801
amendes d'ordre (stationnement, interdiction de circuler)	431	550	658
ordonnances pénales suite dénonciations privées	69	44	113
ordonnances pénales mises à ban communales	3	15	14
rapport dénonciation suite infractions LCR	3	4	3
rapport dénonciation suite infraction au RGPolice	42	6	4
rapport dénonciation suite infraction au RGDéchets	2	21	9

rappels suite Amendes d'Ordre non payées	76	103	131
ordonnances pénales suite AO non payées	17	48	24
notification des commandements de payer	119	165	119
rapports de naturalisation	10	10	13
rapports objets trouvés	54	68	76
affichage divers (enquêtes, officiels, sociétés)	113	100	92

IV - 1.3 - Contrôle des denrées alimentaires

Le laboratoire cantonal transmet régulièrement ses procès-verbaux d'inspections qui sont effectuées dans les divers établissements publics, commerces de détail, salons de coiffures et manifestations diverses. Aucun manquement important n'a été relevé en 2020.

IV - 1.4 - Inhumations, cimetière

30 personnes habitants sur la Commune de Cheseaux sont décédées durant l'année 2020 dont 22 personnes à l'EMS Primeroche du Grand Pré (4 inscrites en résidence secondaire). Une inhumation de corps, quatre inhumations cinéraires, quatre inhumations cinéraires au Jardin du Souvenir ont eu lieu au cimetière de Cheseaux dont trois inhumations (deux tombes cinéraires et une au columbarium) de personnes non domiciliées et non décédées à Cheseaux mais ayant habités plus de trente ans sur la commune. Vingt personnes ont été inhumées hors de la commune.

IV - 1.5 - Formation continue

M. Antoine Simond a suivi un jour de cours de perfectionnement pour les délégués bpa à la sécurité portant sur les cas pratiques rencontrés dans les communes.

IV - 1.6 - Police Cantonale-Gendarmerie: délits sur Cheseaux

Statistique de la police cantonale	2020	2019	2018
Infractions au code pénal	86	121	151
Infractions à la loi sur les stupéfiants	0	9	19
Circulation			
Accidents traités par la Gendarmerie sur le territoire communal	30	31	47
Accidents dégâts matériels	16	27	NC
Accidents avec blessés	3	4	NC
Accidents avec animaux	11	NC	NC

IV - 2 - Protection civile

IV - 2.1 - Généralités

Un contrat de droit administratif, liant les Communes de Cheseaux, Epalinges, Jouxtens-Mézery, Le Mont et Romanel avec la Commune de Lausanne, a été signé au début de l'année 2015, et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015.

IV - 2.2 - Tâches générales

La protection civile accomplit les tâches principales suivantes :

- garantir le niveau technique et opérationnel de l'organisation régionale de protection civile (ORPC)
- organiser et diriger les cours de compétence communale
- collaborer avec les autres entités du SPSL et les partenaires en matière de formation et d'engagement
- coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements

IV - 2.3 - Effectifs

Evolution de l'effectif des astreints de la protection civile :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1'188	1'270	1'250	1'393	1'254	1'196	1'176

L'entrée en vigueur au 01.01.2021 de la nouvelle loi fédérale sur la protection civile (LPPCi) aura pour conséquence la libération anticipée au 31.12.2020 de 400 astreints dont 50 sous-officiers ayant tous atteints la limite fixée par le conseil fédéral, soit 14 années d'obligation de servir. Des démarches sont en cours afin de remodeler notre bataillon afin de poursuivre efficacement les missions qui sont les nôtres.

IV - 2.4 - Interventions

2020 aura débuté dès le 3 janvier, afin d'apporter le soutien logistique et sécuritaire nécessaires au bon déroulement des JOJ2020. Durant 28 jours, 271 astreints et 13 professionnels ont fait service 7j/7, 24h/24.

Notre ORPC a été engagée dès le 13 mars dans l'engagement CoVID19. Pour ce faire, le commandement cantonal a formé des bataillons régionaux. Pour notre part, la région Ouest-Lausannoise a rejoint notre ORPC pour former le Bataillon CENTRE. Dans la seconde vague, dès le 9 septembre, l'ORPC Lavaux-Oron a intégré l'alliance formée au printemps.

Fort d'un bataillon de 1'900 puis de 2'500 astreints, ce sont plus de 200 missions qui nous ont été confiées. Ces dernières ont été réalisées avec succès durant plus de 7 mois. Les hôpitaux, les cliniques ainsi que de nombreux EMS ont fait appel à nous durant plusieurs mois. Quant au domaine de la précarité, en coordination avec le SSL, a également retenu toute notre attention afin de garantir les meilleures conditions pour les personnes précarisées.

Dans le domaine des interventions en situation d'urgence, le service de piquet a été alarmé à 2 reprises. La Gendarmerie vaudoise a requis notre appui à 2 reprises en l'espace d'une semaine pour la mise en place du dispositif DELESTA, consécutif à la fermeture de l'A9 la première fois suite à un feu de véhicule dans le tunnel de Belmont et la seconde fois pour un accident de personne à la hauteur de Grand-Vennes.

IV - 2.5 - Collaborations (internes et externes)

La situation actuelle a mis en veille différentes collaborations, celles-ci seront réactivées en 2021, voir 2022.

La collaboration initiée en 2016 avec le CHUV a démontré toute sa nécessité dans le cadre de l'engagement CoVID. Cet établissement étant à ce jour le plus demandeur de notre appui pour plusieurs types de missions allant bien au-delà de ce qui était imaginé. Transport de patients, logistique, désinfection, appui aux soins intensifs et même jusqu'au renfort du personnel de la Chapelle.

IV - 2.6 - Matériel, équipement et infrastructures

Cette année a été particulièrement chargée dans le domaine des constructions par d'importants travaux. 5 abris publics ou constructions de protection civile ont brillamment passés le contrôle décennal.

La construction de Coteau-Fleuri a été entièrement rénovée à la suite du départ de l'EVAM. Le poste de commandement de Prélaz a été remis à jour (télécommunication et informatique) selon les exigences fédérales et cantonales et les travaux sont à bout touchant.

Durant le mois d'août l'OFPP a procédé au renouvellement des comprimés d'iode. Nous disposons d'une plaquette de 12 comprimés pour chaque habitant de notre district.

Tous ces travaux ont été réalisés avec le soutien quotidien de la section logistique en sus de l'engagement CoVID.

IV - 2.7 - Formation

Aucune formation n'a été dispensée en 2020, tout l'effectif ayant été intégralement engagé à plusieurs reprises au profit de l'engagement CoVID.

IV - 2.8 - Engagement des volontaires et miliciens

20'255 jours de service ont été accomplis en 2020. Cette énorme augmentation de près de 400% est bien évidemment due à la crise sanitaire.

IV - 2.9 - Essai annuel des sirènes

Les sirènes fixes et mobiles du district ont toutes été déclenchées le 5 février dès 13h30, ceci selon le processus usuel. Trois d'entre-elles ont présenté des défauts lors du déclenchement.

IV - 3 - Service du Feu





IV - 3.1 - Effectif du SDIS La Mèbre

L'effectif global est le suivant :

Site	Cheseaux	Romanel	Le Mont
Officiers:	6	4	8
Sous- officiers :	8	8	13
Sapeurs :	13	15	18
Recrues :	6	4	10
Total	33	31	49

Le SDIS est complété par une section de JSP (jeunes sapeurs) comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites.

IV - 3.2 - Composition de l'état-major

Commandant : Maj. Marie-Claude Rémy
Quartier-maître : Plt. Frédéric Gygax
Chef du site du Mont : Cap. Christophe Corbaz

Chef du site de Cheseaux : Cap. Luis Mendez
Chef du site de Romanel : Cap. Lionel Marti
Responsable de l'instruction : Plt. Gaël Berthoud

Responsable ARI : Plt. Christophe Rauschert Responsable matériel : Plt. Clément Bouaraphanh

IV - 3.3 - Commission du feu

Composition au 31.12.2020 :

Cheseaux: Martine Lob - Municipale, Stéphane Hauert, Charles Gujer,

Le Mont : André Guex - Municipal, Jean-Claude Amiguet,

Stéphane Piguet

Romanel: Luigi Mancini – Municipal, Aurélie Mello, Jean-Paul Chapatte **Jouxtens**: Serge Roy – Syndic, Jean-Luc Cachin, Philippe Reymond

Commandant : Marie-Claude Rémy **Quartier-Maître** : Frédéric Gygax

Chefs de sites: Luis Mendez – Cheseaux, Christophe Corbaz – Le Mont,

Lionel Marti - Romanel

La commission du feu s'est réunie à plusieurs reprises, dont notamment pour le rapport annuel du SDIS et le budget 2021.

IV - 3.4 - Formation - exercices communaux

Seuls 17 exercices sur les 42 prévus ont pu avoir lieu.

Ces formations permettent non seulement de consolider et d'augmenter les connaissances, mais elles contribuent également au maintien de la cohésion entre les sapeurs ainsi qu'à l'esprit d'équipe.

Heureusement, nous n'avons pas observé de dysfonctionnements durant les interventions, qui seraient directement liés au manque d'exercices durant l'année.

IV - 3.5 - Formation – cours cantonaux

Dès l'annonce de la fermeture des écoles, les formations sapeur-pompier également se sont arrêtées (exercices et cours ECA).

La reprise des exercices et des formations le 1er juillet n'a pas été facile notamment à cause des mesures à prendre (port du masque, distanciation, limitation du nombre de personnes). Les exercices ont à nouveau dû s'arrêter à la rentrée de septembre.

Quelques cours ECA qu'il était difficile de reporter sur l'année suivante, tel que la formation des porteurs d'appareil respiratoire ou le cours de formation de base, ont été maintenus au deuxième semestre, moyennant des mesures drastiques.

IV - 3.6 - Interventions du corps

	2020	2019	2018	2017
Feux	13	27	22	15
Alarmes automatiques	17	15	19	17
Inondations	44	22	18	21
Sauvetages	8	8	6	8
Divers	22	12	22	11
Total	104	84	87	72

Chapitre V: Travaux - Routes - Epuration - Déchets - Forêts -**Domaines**

V - 1 - Travaux

L'équipe en place, sous la conduite de M. Bourqui, chef de voirie, a eu un cahier des charges bien rempli, tant les travaux confiés sont nombreux et divers. De nombreuses tâches supplémentaires viennent régulièrement étoffer un emploi du temps déjà fourni.



Aucun changement n'est intervenu au sein de notre personnel fixe de voirie en 2020.

Nos effectifs étaient donc les suivants à fin 2020 :

- Chef de voirie :	M. Eric Bourqui	100 %	
- Adjoint du chef :	M. Antonio Domingues	100 % (démissionnaire)	
- Employés :	M. Philippe Corday	100 %	
	M. Dimitri Gindre	100 %	
	M. David Morand	100 %	
	M. Marc Oppliger	100 %	
	M. Martinho Pires Dias	100 %	
	M. Simon Veulliez	100 %	
- Apprenti	M. Hugo Hegel		

Soit 8 employés à plein temps et un apprenti.

Le tableau ci-dessous résume la part du temps de travail consacrée à chacune des tâches principales.

Tâches	2020	2019	2018
Terrains de football, gazons	4.35 %	3.34 %	4.01 %
Parcs et cimetière	23.14 %	25.25 %	24,68 %
Forêts / fauchage et exploitation	2.84 %	2.82 %	4.21 %
Collecteurs, grilles, ruisseaux	3.57 %	3.03 %	3.00 %
Routes / chemins balayage	10.89 %	11.28 %	10.67 %
Routes / chemins réparation	6.26 %	4.04 %	4,17 %
Routes / chemins fauchage	3.18 %	2.93 %	2.81 %
Neige	4.42 %	6.35 %	4.81 %
Véhicules et machines	4.11 %	3.96 %	3.85 %
Voirie divers	18,17 %	16.10 %	17.17 %
Ecoles et Sociétés	1.05 %	3.36 %	3.74 %
Déchetterie	18.02 %	17.54 %	16.88 %

V - 2 - Routes et chemins

Tous les quinze jours environ, un grand balayage est effectué avec la participation d'une entreprise extérieure (sauf les chemins agricoles), ce qui a représenté **16** interventions en 2020 (période hivernale exclue).

Les autres tâches courantes ont été l'entretien et le balayage des chemins agricoles et forestiers (balayage après les travaux des champs, ramassage des feuilles et des branches dans les rigoles et déversoirs, gravillonnage pour réfection sommaire des chemins).

Outre les travaux courants, il faut relever entre autres :

- Recensement, nettoyage et marquage des limites forestières
- Création d'une barrière de protection vers la gare du LEB
- Réparations intérieures et extérieures du hangar à la rte de Genève
- Aménagements extérieurs autour du collège de la Plantaz
- Rénovation et pose du canon de la jeunesse
- Préparation pour les travaux de rénovation du refuge
- Nettoyage des grilles et sacs de routes sur le réseau communal
- Réfection de la place de jeux du Marais du Billet
- Aménagements extérieurs pour entreposage des buts de football

V- 3 - Domaine communal

Surface totale du territoire : 458 ha

Zone agricole : 255 ha Surface forestière : 62 ha

Surface forestière exploitable dont la commune est propriétaire : 38.5 ha

V - 4 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge

V - 4.1 - Généralités

En tant que propriétaire forestier public, notre commune fait partie du Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge, qui a le statut juridique d'une association de droit public. M. P. Haemmerli est membre du comité.

Communes partenaires :

Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne - Crissier - Ecublens - Jouxtens-Mézery - Mex - Penthaz - Prilly - Romanel-sur-Lausanne - Renens - St-Sulpice - Sullens - Villars-Ste-Croix - Vufflens-la-Ville.

V - 4.2 - Surfaces forestières gérées

445 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes) 227 hectares de forêts privées (environ 500 propriétaires)

V - 4.3 - But et structure légale

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

La définition de l'entité groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité :

Législature 2016-2021 :

Président du comité : M. Jean-Claude Glardon, Municipal de Bussigny

Vice-Président du comité : M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens Membre du comité : M. Pierre Haemmerli, Municipal Cheseaux

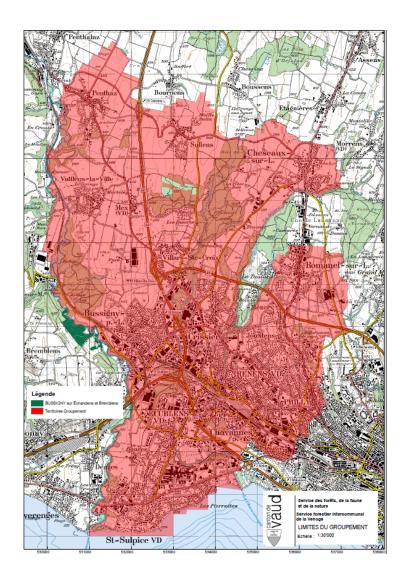
Secrétaire du comité : M. Laurent Robert

Président de l'assemblée : M. Laurent Bovay, Municipal de Crissier Vice-Président de l'assemblée : M. Denis Favre, Municipal de Romanel s/Ls

Secrétaire de l'assemblée : Mme Emmanuelle Pellet

Caissier comptable : M. Michel Gisclon, Boursier de Bussigny

Garde forestier: M. Laurent Robert



V - 4.4 - Contrats de gestion

Notre commune est liée par un contrat de gestion, degré 3, avec le Groupement intercommunal de la Venoge; dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier, M. Laurent Robert, en collaboration avec le comité.

L'Inspecteur des forêts du 18ème arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers ont été exécutés par l'entreprise forestière EFOL Sàrl située à Sullens, l'entreprise de débardage Vincent Séchaud à Sullens et l'entreprise forestière Jean-Daniel Muhlethaler à Crissier. Toutes ces entreprises répondent aux normes de sécurité.

V - 4.5 - Bois prélevé sur le Groupement forestier

Sur l'ensemble des propriétés communales du Groupement il a été prélevé 3'820 m3 de bois (3'950 m3 en 2019).

V - 4.6 - Convention avec l'Etat

Le Groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat, son garde forestier, pour les tâches étatiques uniquement, et selon un tarif calculé en fonction de la complexité de la gestion forestière propre à chaque groupement.

V - 4.7 - Subventions

Projet « soins aux rajeunissements » 2020-2023

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Projet de forêts protectrices 2020-2023

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Mèbre, de la Sorge et de la Venoge sont indemnisés sur la base de forfait à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

V - 4.8 - Plantations forestières

Grâce à la colonisation naturelle des surfaces, nous n'avons recours aux plantations, que d'une manière marginale. Ce procédé est devenu un standard et fait partie des critères qui permettent d'obtenir la certification de nos forêts.

Néanmoins, le comité est attentif aux impacts du réchauffement planétaire et à son influence sur la modification de la végétation. Aussi, nous avons réalisé des plantations de chênes qui devraient être plus résistants à la hausse de la température.

V - 4.9 - Sylviculture et fauchage (209'100 m2)

Il s'agit des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Les arbres ou les tiges ont une hauteur qui varie entre 2 m. et 18 m. selon l'âge des peuplements. Pour Cheseaux, la surface concernée est de 55'200 m2.

V - 4.10 - Eclaircies forestières normales (2'064 m3)

Il s'agit des travaux de coupes normales effectuées en respectant le plan de gestion des forêts de chaque commune. Pour Cheseaux les travaux ont porté sur 415 m3.

V - 4.11 - Chablis sur propriétés privées (310 m3)

Le terme "chablis" désigne les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par les parasites. A noter que le Garde forestier procède à une inspection officielle des propriétés forestières communales situées à proximité d'infrastructures. Pour Cheseaux les travaux ont porté sur 45 m3.

V - 5 - Epuration des eaux

V - 5.1 - Activités de la STEP de Vidy (exploitée par la société Epura SA)

Les divers travaux de raccordements électriques et de contrôles du bon fonctionnement de certains procédés se sont achevés durant le premier trimestre 2020. Ainsi, la 3ème ligne du prétraitement, le traitement primaire et la désodorisation ont pu être mis en service durant cette même période. En mars, les réceptions en eau du prétraitement dans son intégralité et du traitement primaire ont pu être prononcées et les installations remises à l'exploitant.

Au printemps, les travaux de réparation de la dalle supérieure du canal d'amenée Est de l'eau usée ont démarré. Les fers apparents et la tenue générale de l'ouvrage ont imposé ces travaux. En parallèle, les travaux de génie civil et de pose des équipements électromécaniques des apports extérieurs (déchets liquides) côté Nord ont démarré dans le bâtiment du prétraitement. Ces travaux ont exigé cinq opérations nocturnes, afin d'éviter tout déversement d'eau non traitée dans le milieu naturel.

Les toitures des trois bâtiments ont été ensemencées au printemps avec des semis allant produire une végétation de faible hauteur. L'objectif visé est que les plantes ne dépassent pas la hauteur des panneaux photovoltaïques, maintenant ainsi un rendement maximum de la production d'électricité.

En été, les tests de mise en chauffe des digesteurs ont démarré. Remplis uniquement avec de l'eau, les digesteurs ont été montés à une température de 35°C, permettant ainsi de contrôler le parfait fonctionnement des pompes, échangeurs, etc. indispensables à cette chauffe. Puis le maintien en température des digesteurs a été stoppé. Au printemps 2021, les digesteurs seront mis définitivement en service avec des boues et commenceront alors à produire du biogaz.

Le second semestre de l'année 2020 a vu la mise en place de trois équipements extérieurs aux bâtiments : des verrières en toiture de chaque bâtiment afin de disposer d'un maximum de lumière naturelle dans les locaux, un auvent provisoire au-dessus de la place de dépotage des réactifs afin de protéger les équipements électriques et diminuer le risque d'infiltration d'eau de pluie dans le bâtiment, puis un escalier extérieur provisoire servant de chemin de fuite en partie Ouest du traitement primaire et de la désodorisation.

Au début de l'automne, des entreprises de génie civil sont intervenues pour transformer l'installation de traitement des graisses existante en stockage du biogaz. Divers travaux de découpe du béton, de forages, de réalisation de nouvelles parties d'ouvrage, de mise en place de réseaux souterrains, etc. ont eu lieu durant le dernier trimestre. De plus, ces mêmes entreprises ont réalisé les fondations des conteneurs allant abriter les équipements d'épuration du biogaz, avec un important réseau souterrain (conduites pour le biogaz brut ou épuré, écoulements sanitaires, câbles électriques, etc.).

Les procédés annexes de ventilation et de chauffage ont été réceptionnés en novembre et décembre, après plusieurs séances de levée des réserves tenues depuis l'été

V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux

Les volumes d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux parasites parvenus à la STEP après déversement en entrée ont atteint 35.0 millions de m³, en augmentation de 14.7% par rapport aux 30.5 millions de m³ de 2019. Cet accroissement s'explique essentiellement par la mise en service au mois de février de la 3ème ligne de prétraitement, avec la conséquente diminution des volumes d'eaux usées déversés en entrée de STEP, qui s'élèvent à 3.2 millions de m³ en 2020, en diminution de 32.5% par rapport aux 4.7 millions déversés l'année précédente. Il faut rappeler néanmoins que les eaux déversées en entrée de STEP passent d'abord au travers de deux dégrilleurs d'orage qui permettent de capter et d'en extraire les plus gros détritus, avant de rejoindre l'exutoire en direction du lac.

En mars, la mise en service du nouveau traitement primaire a porté la capacité de traitement à son maximum de 2,4 m³/s. La capacité du traitement biologique étant inférieure à ce maximum, un déversement interne de 2.1 millions de m³ a eu lieu. Ainsi, 32.8 millions de m³ ont été traités biologiquement, en augmentation de 7.8% par rapport aux 30.5 millions en 2019.

Les précipitations cumulées s'élèvent à 1'116 mm en 2020, comparables aux 1110 mm de l'année précédente, et se situant une nouvelle fois dans la moyenne attendue de 1'000 à 1'200 mm par an.

V - 5.3 - Consommation et coût moyen

Pour Cheseaux, la quantité facturée est de 342'971 m3 (2019 : 383'918 m3), y compris l'entreprise Bell. Globalement, la charge nette par mètre cube d'eau consommée s'élève pour 2020 à Fr. 0,81944, plus TVA (Fr. 0,90003 en 2019).

V - 5.4 - Visites

Vu la situation sanitaire, aucune visite d'écoliers n'a pu avoir lieu. Seuls 24 visiteurs répartis en 4 groupes ont pu être accueillis.

Pour assurer la sécurité des visiteurs, un parcours balisé est mis en place par le personnel d'exploitation et chaque visiteur est équipé d'un casque et d'une chasuble pour la durée du parcours.



V - 6 - Déchets

V - 6.1 - Situation générale de Valorsa SA

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996 Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 100 autres Communes du Canton.

La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets, action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

Le Conseil d'administration a été renouvelé en 2017. Sa composition est la suivante :

- Jean-Daniel Luthi de Bussigny, Président, repr. Ouest Lausannois
- Bernard Rochat des Charbonnières, vice-Président, Jura-Nord vaudois
- Pierre Hämmerli de Cheseaux, Lausanne
- Patricia Zurcher de Renens, Ouest Lausannois
- Patrick Agassis de Mont-la-Ville, Morges
- Philippe Besson de Penthaz, Gros-de-Vaud
- Pierre Bruni de Bercher, Gros-de-Vaud
- Bernard Ebener de Cossonay, Morges
- Frédéric Gabriel de Lonay, Morges

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant.

VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

En 2020, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

Finalement, en 2020, la pandémie de coronavirus aura permis aux citoyens, partiellement confinés à domicile, de faire du tri et de nettoyer leurs logements. La quantité globale de déchets a donc augmenté significativement dans notre périmètre et sur l'ensemble du territoire suisse.

V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa

Déchets collectés	2020	2019	2018
Ordures ménagères	24'815 tonnes	23'571 tonnes	23'754 tonnes
Déchets encombrants	2'291 tonnes	2'207 tonnes	2'318 tonnes
Déchets ménagers spéciaux	251 tonnes	248 tonnes	283 tonnes
Verre	4'448 tonnes	4'367 tonnes	4'810 tonnes
Déchets industriels	6'598 tonnes	6'862 tonnes	6'921 tonnes
Boues d'épuration	6'718 tonnes	6'724 tonnes	7'132 tonnes
Déchets carnés	909 tonnes	962 tonnes	988 tonnes
OREA-appareils électriques	401 tonnes	348 tonnes	360 tonnes



V - 6.3 - Statistiques communales

Seuls certains déchets sont encore collectés hors déchetterie, par l'entreprise mandatée.

Déchets collectés hors déchetterie (tonnes)	2020	2019	2018	
Ordures ménagères	491.19	461.13	481.73	
Papier	113.46	118.76	131.24	
Verre	25.40	24.25	26.77	
Déchets compostables	310.71	283.64	296.30	

V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)

La déchetterie intercommunale, au service des habitants de Cheseaux, Bournens et Sullens est en service depuis février 2012.

Déchets collectés à la déchetterie (tonnes)	2020	2019	2018
Objets encombrants	122.44	108.60	102.80
Déchets compostables	403.64	444.50	440.00
Papier	107.06	98.54	118.54
Carton	120.02	96.18	94.90
Verre (Trié)	195.61	186.92	178.83
Ferraille	52.63	59.98	54.38
Huiles	2980 litres	2610 litres	2620 litres
Bois	162.68	165.47	166.03
Aluminium et Fer blanc	11.46	10.31	10.02
Textiles	37.36	31.96	28.54
PET	13.91	11.97	14.43
Déchets inertes	106.12	104.09	110.25

Chapitre VI: Petite enfance – Œuvres sociales - Cultes

VI - 1 - Accueil de la petite enfance

VI - 1.1 - Réseau AJENOL

VI - 1.1.1 - Généralités

Le réseau AJENOL est une association qui regroupe les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Jouxtens-Mézery, Prilly, Romanel, et Sullens.

Chaque commune a un représentant au comité, composé de ce fait de 7 municipaux avec voix délibérative et de 3 membres issus des structures avec voix consultative. Mme Jacqueline Dieperink est présidente du Comité.

La commune de Cheseaux est représentée à l'assemblée générale par 3 délégué-e-s désigné-e-s par le conseil communal.

L'AJENOL propose 16 structures d'accueil collectif (8 à Prilly, 2 à Cheseaux, 2 à Jouxtens-Mézery, 2 à Romanel et 1 à Sullens) ainsi que 2 structures de coordination de l'accueil en milieu familial.

L'offre totale d'accueil au sein du réseau (collectif et accueil en milieu familial) est de 872 places. Un total de 1'255 enfants ont été accueillis en 2020.

Accueil en milieu familial

Les 2 structures d'accueil en milieu familial, celle de Cheseaux-Romanel-Bournens-Boussens-Sullens, et celle de Prilly-Jouxtens-Mézery, ont accueilli 412 enfants (dont 93 de Cheseaux) et disposaient à fin 2020 de 70 accueillantes en milieu familial (18 à Cheseaux), encadrées par 3 coordinatrices.

Accueil collectif

L'accueil collectif se compose de l'accueil préscolaire (CVE et garderies) et parascolaire (UAPE et APEMS). Les 596 places totales (+42 places) sont réparties en 178 places préscolaires et 418 pour les enfants de 1-6P.

Emplois

Au niveau des places de travail, les structures d'accueil collectif du réseau AJENOL emploient fin 2020 170 personnes, que ce soit le personnel éducatif, de direction, d'administration et d'exploitation. Cela représente un total de 107 EPT.

Demande d'accueil non satisfaite

La liste d'attente est mise à jour de manière continue, et laisse apparaître une demande non satisfaite devenue importante, surtout en ce qui concerne la demande des plus jeunes (0-2 ans) et en accueil collectif.

La pandémie a passablement brouillé les cartes quant à l'expression de la demande. Depuis la fin août (53 préscolaires), la demande a baissé jusqu'en décembre, pour remonter fortement en tout début 2021 (173 préscolaires à mi-janvier).

Accueil de l'enfance en période de pandémie

Les structures d'accueil ont été durement impactées par la pandémie : suppression de certaines offres, fermetures des lieux d'accueil, et consignes sanitaires lourdes pour toutes les activités.

Durant le confinement, il a été mis sur pied un accueil d'urgence. Pendant cette période, seuls les repas ont été facturés aux parents. L'accueil d'urgence a été subventionné par l'OAJE sur une base forfaitaire.

Dès le début de la période d'accueil d'urgence, et jusqu'à aujourd'hui, les consignes sanitaires extrêmement strictes ont été imposées par l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants - autorité cantonale de surveillance des institutions) aux structures d'accueil. A leur réouverture, les consignes ont été renforcées ou allégées en fonction de l'évolution de la pandémie. Ce sont au total 7 versions du plan cantonal de protection qui ont été adressées en 2020 aux différentes structures d'accueil (déjà deux révisions fin février 2021).

Au quotidien, ces consignes de sécurité imposent par exemple aux parents l'interdiction d'entrer dans l'institution (ou le logement de l'AMF), aux équipes une désinfection très régulière des locaux et mobiliers, aux enfants de renoncer aux activités de groupes, au chant et à une bonne part des activités et des jeux (matériel retiré des lieux d'accueil), et à tous les adultes le port du masque de manière intensive.

Accueil en milieu familial : L'accueil en milieu familial a été arrêté du 18 mars au 26 avril. Seul un accueil d'urgence a été accordé. Cet accueil d'urgence était réservé aux enfants dont les parents n'avaient aucune solution de garde dans leur réseau privé et dont l'activité professionnelle était considérée comme essentielle (médical et paramédical, vente des produits alimentaires, police, protection civile etc.).

Après le 26 avril, l'accueil habituel a repris, mais cette reprise a été lente durant le mois de mai, due notamment au fait que les écoles sont restées encore fermées début mai.

Accueil collectif préscolaire : Comme pour l'accueil en milieu familial, les structures d'accueil collectif préscolaire ont fermé du 18 mars au 26 avril. Seul un accueil d'urgence a été organisé au CVE Le Tilleul et à la Galipette.

Dès le 26 avril, l'accueil habituel a repris, et comme pour l'accueil en milieu familial la reprise n'a pas été complète durant le mois de mai, pour les mêmes raisons.

Accueil parascolaire : Durant la fermeture des écoles du 18 mars au 8 mai, les structures d'accueil (UAPE et APEMS) ont été fermées. Seuls ont été conservés ouverts l'APEMS de la Confrérie, les Explorateurs et les Funambules qui assuraient l'accueil d'urgence en collaboration étroite avec les Directions d'établissement scolaires.

Comme pour toutes les structures, cet accueil d'urgence était réservé aux enfants dont les parents n'avaient aucune autre solution de garde et dont l'activité professionnelle était essentielle.

Une réorganisation de la journée a été effectuée afin d'améliorer la qualité de l'accueil et d'éviter le plus possible les trajets. L'école accueillait les enfants de 7h à midi et la structure d'accueil prenait le relais jusqu'à 18h30. A relever que l'école et les structures sont restées ouvertes durant les vacances scolaires de Pâques.

Baisse des recettes: Les fermetures des lieux d'accueil, ainsi que la baisse de fréquentation dues aux différentes raisons liées aux mesures édictées par la Confédération et le canton (télétravail, fermeture des commerces non-essentiels, etc.), ou encore la perte d'emploi et la baisse des heures de travail ont provoqué une chute des fréquentations, et donc des recettes.

L'estimation des pertes d'exploitation pour la seule période du 18 mars au 18 juin 2020 est de l'ordre du million de francs (1'038'030.00) pour tout le réseau. Les subventions extraordinaires (747'896.00) par le canton et la confédération couvrent 72% de ce montant.

Pour les structures de Cheseaux :

	Pertes estimées avant subventions	Subventions canton+confédération
Garderie La Galipette	151'020.00	133'320.00
UAPE Les Funambules	108'860.00	70'547.00
Accueil familial Romanel	91'960.00	59'169.00
Cheseaux-BBS		

VI - 1.1.2 - Activités du comité

Conventions

Les diverses conventions sont reconduites chaque année.

3 conventions de collaboration ont été signées avec les réseaux voisins : avec le RéseauL (Lausanne) pour le quartier du Taulard et de Vernand, avec l'EFAJE (réseau du Gros-de-Vaud) et avec le réseau Renens-Crissier pour 2 enfants.

La garderie d'entreprise de la BCV, La Cabane, a signé une convention en 2016 lui permettant de bénéficier des subventions de la FAJE. La Cabane offre quelques places pour des enfants du réseau.

La convention pour l'accueil d'urgence avec le jardin d'enfants AMADOU, à Prilly est toujours active.

Assemblée générale

Au vu des mesures sanitaires en vigueur toute l'année 2020, aucune assemblée générale n'a pu se tenir en « présentiel ». Les comptes 2019, les rapports d'activité et le budget 2021 ont été adoptés par le biais d'une consultation par mail.

Comité

Le Comité de l'AJENOL s'est réuni trois fois en 2020, en présence des représentantes des coordinatrices et des directrices. Pour les mêmes raisons que pour l'AG, le comité a beaucoup fonctionné par le biais de consultations et échanges de courriels.

Parmi les divers points abordés et tâches effectuées par le Comité et l'équipe, une bonne part est encore en cours d'élaboration et sera finalisée courant 2021 :

- Le travail de mise en route du site internet de l'AJENOL. Une nouvelle présentation sur un site propre, avec de nouvelles fonctionnalités, notamment un simulateur de coût, est à bout touchant. Le site sera en ligne au printemps 2021.
- Un travail de fond sur les grilles tarifaires, afin d'introduire un rabais fratrie plus important. Entamé fin 2020, il devrait déboucher sur de nouvelles grilles tarifaires que le comité espère pouvoir présenter au printemps 2021.

Ces deux travaux sont menés en collaboration avec des partenaires extérieurs, grâce à une subvention extraordinaire de la FAJE couvrant l'entier des coûts.

- La signature de conventions avec les communes de Prilly et Cheseaux afin d'intégrer leurs réfectoires scolaires dans l'offre du réseau pour bénéficier de la reconnaissance de la FAJE quant à l'accueil offert aux enfants de 7P à 11S dans les communes du réseau.
- La mise en place d'une procédure de facturation en cas de garde partagée ou alternée, tenant mieux compte de la réalité des familles
- La révision des règlements et conventions des structures d'accueil. Ces règlements révisés entreront en vigueur en août 2021.

VI - 1.2 - Accueil familial de jour

VI - 1.2.1 - Mission

La structure de coordination de Cheseaux-Bournens-Boussens-Sullens a pour mission d'organiser l'accueil familial de jour de ces quatre communes conformément à la LAJE. Ce service aux familles constitue un des trois volets de l'accueil de jour, en parallèle avec l'accueil collectif préscolaire (garderie) et l'accueil collectif parascolaire (UAPE). Il offre aux enfants un accueil dans un cadre familial. La structure de coordination collabore étroitement avec l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et le réseau AJENOL.

Les dispositions légales permettent à une accueillante en milieu familial (AMF) de garder jusqu'à 5 enfants (en comptant les siens) en même temps chez elle, à temps partiel ou à temps complet. Cette activité offre la possibilité d'ouvrir sa famille à d'autre(s) enfant(s) et de rencontrer d'autre(s) parent(s).

Les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Romanel et Sullens sont constituées en association pour exercer en commun les tâches liées à la gestion financière de l'accueil familial. La bourse de Cheseaux est notamment chargée de la gestion des salaires des AMF.

Le Comité de Direction, composé de Mmes Jacqueline Dieperink (Cheseaux), Présidente, Sandra Berset (Boussens) et Claudia Perrin (Romanel), est resté en étroit contact tout au long de l'année et s'est réuni régulièrement avec les coordinatrices.

Mi-mars, tous les placements ont dû être stoppés avec effet immédiat.

Durant les 5 premières semaines de la pandémie, les coordinatrices ont fait du télétravail. Une dizaine d'accueillantes ont continué à recevoir des enfants selon une liste de priorités.

Tous les rendez-vous ou presque ont dû être annulés ainsi que toutes les formations que les accueillantes auraient dû suivre.

L'Assemblée Générale a eu lieu par correspondance.

VI - 1.2.2 - Tâches de la coordinatrice

Le travail de la coordinatrice, Madame Gabrielle Lerjen, comporte principalement les points suivants :

- Etablir un préavis à l'intention de la Municipalité sur les demandes d'autorisation provisoire des candidates à l'accueil familial de jour et sur les autorisations définitives au bout de 18 mois d'activité.
- Organiser les placements chez les accueillantes en milieu familial en tenant compte des besoins spécifiques de chacun.
- Visiter régulièrement les accueillantes en milieu familial (au moins une à deux fois par année).
- Participer aux diverses réunions de coordinatrices du Canton de Vaud avec l'office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).
- Suivre divers cours et/ou formation.
- Collaborer avec les coordinatrices du réseau AJENOL.
- Etre en contact régulier avec la Municipale responsable de l'accueil de l'enfance.
- Effectuer les relevés statistiques des placements pour le SCRIS et les 5 communes, ainsi que pour le réseau AJENOL.

VI - 1.2.3 - Situation des AMF et des placements en 2020

	Bournens	Boussens	Cheseaux	Romanel	Sullens	TOTAL
ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)						
AMF au 1er janvier 2020	0	2	18	9	2	31
Nouvelles AMF en 2020	0	0	0	0	0	0
AMF ayant démissionné en 2020	0	0	0	0	0	0
AMF au 31 décembre 2020		2	18	9	2	31
ENFANTS						
Enfants accueillis au 1er janvier 2020	7	27	90	52	21	197
Nouveaux placements en 2020	2	19	18	17	8	64
Enfants sortis en 2020	2	20	21	17	4	64
Enfants accueillis au 31 décembre 2020	7	26	87	52	25	197

Fin 2020 pour les 5 communes, 48 enfants sont en attente d'un placement, Ce sont essentiellement des bébés, plus difficiles à placer (exemple : limite du nombre de bébés accueillis simultanément, l'AMF qui a elle-même un bébé ou l'AMF qui ne désire plus accueillir de bébé).

Parmi les demandes de placement non résolues, certaines ont été annulées par les parents placeurs qui ont trouvé eux-mêmes une autre solution d'accueil pour leurs enfants telles que grands-parents, crèches ou garderies, déménagement, etc.

Nous accueillons à Cheseaux 3 enfants venant d'autres communes (Prilly et Jouxtens) alors que 3 enfants de Cheseaux sont accueillis à Romanel.

VI - 1.3 - Accueil collectif de jour

L'Association des structures d'accueil de la Chamberonne (ASAC) existe depuis juin 2018. Son champ d'activité s'étend aux communes de l'établissement scolaire de la Chamberonne pour pouvoir répondre à la demande en accueil parascolaire et à la loi sur l'accueil de jour des enfants.

Composition du Comité

Le comité, élu par l'assemblée générale du 23 septembre 2020, se compose des membres suivants:

M. Kim Rochat Président

Mme Jacqueline Dieperink Vice-présidente (Commune de Cheseaux)

Mme Jacqueline Dieperink Mme Marie-Christine Pitton Membre (Commune de Sullens) Membre (Commune de Boussens) Mme Sandra Berset Mme Janine Zwahlen Membre (Commune de Bournens)

Mme Carmen Chevalley Membre

Les directrices des structures assistent aux séances avec voix consultative :

Mme Véronique Gagnaux Directrice de l'UAPE et de la Galipette (ad intérim

dès le 1^{er} juillet 2020)

Directrice de l'APEMS de Sullens Mme Judit Sirko

Les PV sont tenus par la secrétaire de l'association, Mme Nathalie Barrilliet.

Activités

Les trois structures emploient environ 50 personnes (dont 7 apprenties et 2 stagiaires). Les tâches de gestion financières (facturation, salaires) sont déléguées aux bourses de Cheseaux et Boussens.

Les statuts de l'association ont été modifiés lors de la l'assemblée générale du 23 septembre 2020, afin de pouvoir réagir plus rapidement. Seules les communes membres participeront aux futures AG. Les parents étant surtout intéressés par la vie dans les structures, des séances d'informations seront organisées par celles-ci chaque année.

Le comité a tenu 5 séances plénières durant l'année 2020. Il a accompli les tâches statutaires qui lui sont confiées, soit la gestion administrative de l'association, avec délégation d'un certain nombre de tâches aux directrices, l'approbation des comptes 2019 (avant leur adoption par l'assemblée générale) et l'élaboration du budget 2021. ainsi que la préparation de l'assemblée générale du 23 septembre 2020.

En dehors des séances plénières du comité, de nombreuses séances bilatérales avec les directrices, ou de groupes de travail ont été tenues, en relation avec la gestion des structures.

La directrice de la garderie "la Galipette" Madame Golay étant en arrêt maladie depuis le mois de février 2020, elle est remplacée ad interim par Madame Gagnaux directrice de l'UAPE "les Funambules" dès le mois de juillet 2020. Madame Gagnaux est secondée dans sa tâche par deux adjointes pédagogiques.

L'UAPE « Les Funambules », compte 85 places d'accueil pour les enfants de 1-6P. La garderie « la Galipette » offre 56 places pour les enfants de 14 semaines, jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire.

L'APEMS de Sullens offre 36 places pour les enfants de 1-6P. Dès la rentrée d'août 2020, une antenne de cette dernière a été mise en place à Boussens, permettant d'offrir 24 places supplémentaires à midi.

Durant la période de la COVID-19, la garderie et l'UAPE sont restés ouvertes uniquement pour les enfants dont les parents été prioritaires selon les critères cantonaux. Peu d'enfants ont donc été accueillis et le personnel éducatif a travaillé avec un tournus. Il a fallu s'adapter aux directives de l'OAJE et réajuster la prise en charge de semaine en semaine. Cet accueil d'urgence était gratuit pour les parents et a été subventionné par le canton, qui a également subventionné une partie des pertes occasionnées par la fermeture.

VI - 1.3.1 - Garderie La Galipette

La garderie offre 56 places, en 2020, elle a accueilli 107 enfants, dont 73 de Cheseaux.

L'équipe éducative

L'équipe éducative assure l'accueil des enfants dans les trois groupes et deux sousgroupes :

- 4 éducatrices ES à 94%, 90%, 80% et 50%
- 11 assistantes socio-éducatives ; 2 à 100%, 3 à 60% (dont une en formation ES), 3 à 80% (dont une sur le point d'obtenir son diplôme ES), une à 40%, une à 30%, une à 10%
- 2 auxiliaires à 80% et 60%
- 2 apprenties de 1ère année, une de 2ème année et une de 3ème année
- Une stagiaire longue durée à 100% également

Les colloques de groupe ont lieu 1x par semaine. Ils ont lieu actuellement dans la salle de conférence de l'administration communale afin de respecter les normes sanitaires.

Les colloques institutionnels ont lieu un soir par mois. Cette année les restrictions de rassemblement de personne ont contraint l'annulation de plusieurs colloques.

La vie de la garderie

L'année 2020 fut une année compliquée et remplie de changements pour les membres de l'équipe éducative, les familles et les enfants de la Galipette. Elle a été marquée par deux évènements importants : L'arrêt maladie de la directrice dès le mois de février et le COVID-19.

La directrice étant tombée malade en février, l'adjointe de direction et les coordinatrices ont dû prendre le relais et gérer au mieux les diverses situations, dont l'arrivée du COVID et les inscriptions pour la rentrée d'août.

La situation se prolongeant, la direction est reprise ad intérim par la directrice de l'UAPE (nomination définitive en février 2021), une adjointe pédagogique est engagée pour la seconder dès le mois d'août.

En septembre, la directrice a pu présenter son orientation pédagogique et faire plus ample connaissance avec chaque membre de l'équipe lors d'entretiens personnels.

Des modifications dans le fonctionnement ont été proposées par l'équipe et appliquées à satisfaction de toutes et tous. Par exemple, la sieste nordique (sieste à l'extérieur) est proposée aux bébés ayant des difficultés d'endormissement ou de sommeil. Ce concept a été mis en place avec l'accord des parents concernés.

CoVID-19

Pendant le confinement, la garderie est restée ouverte pour assurer l'accueil d'urgence des enfants des familles œuvrant pour la pandémie, l'accueil était aussi ouvert aux enfants des structures fermées du réseau.

Les membres de l'équipe ont travaillé avec des horaires modifiés afin de s'adapter au nombre d'enfants présents. Ils ont également profité de ces moments pour faire des rangements et des réaménagements des salles de vie.

Les équipes ont su gérer les divers changements de directives liés au CoVID et elles se sont très vite adaptées au changement de direction.



VI - 1.3.2 - UAPE Les Funambules

L'UAPE offre 85 places. En 2020, elle a accueilli 140 enfants, dont 129 de Cheseaux.

Equipe éducative à fin 2020

- Une directrice à un taux annuel de 48%
- Une adjointe pédagogique à 70% et 30 % éducatrice
- Trois EDE à des taux annuels de 92%, 88% et 59.5%
- Trois ASE à des taux annuels de 93.5%, 85% et 77%
- Deux auxiliaires à un taux annuel de de 56.5% et de 76%
- Une auxiliaire à mobilité réduite à 50%
- Trois apprenties ASE une en 1^{ère}, un en 2^{ème} et une en dernière année de formation à 100%
- Une stagiaire préalable d'une année en vue de commencer l'apprentissage à 100%
- Une intendante à 100% comprenant un 10% auprès des enfants.
- La secrétaire de l'association fait un 25% pour l'UAPE

Il y a eu plusieurs changements au sein de l'équipe éducative. La directrice a également repris la direction de la garderie La Galipette depuis le mois de juillet et une adjointe pédagogique a été engagée pour compléter le temps de direction.

Depuis cette année, en plus du colloque hebdomadaire consacré aux situations particulières rencontrées, un colloque pédagogique mensuel a également été mis en place afin de pouvoir parler de projet plus global comme l'aménagement des salles, le projet pédagogique.

Vie de la structure

En début d'année, il y a eu beaucoup de demandes de changement de fréquentation pour la rentrée d'août 2020, ce qui a compliqué la planification. Mais en gardant le projet sur l'autonomie des 6P (accueil au réfectoire à midi) qui a eu du succès, presque toutes les demandes ont pu être acceptées.

Les repas du mardi et du jeudi (jours les plus fréquentés) sont des moments très bruyants et plusieurs enfants se sont plaints. Un test de deux semaines sur l'organisation de deux services pour les repas du groupe des 3-5P a été concluant et la formule est maintenue.

CoVID-19

Le 13 mars l'annonce de la fermeture des écoles a bousculé le quotidien. Pour gérer la situation dans l'urgence, toutes les familles ont été contactées pendant le week-end, afin de connaître les besoins malgré le confinement.

Après une première semaine chaotique, l'accueil d'urgence s'est organisé avec l'établissement scolaire grâce à l'excellente collaboration avec le doyen (les enfants allaient à l'école le matin puis se rendaient à l'UAPE pour le repas et l'après-midi).

Pour ne pas perdre le lien avec les enfants et leur famille, des visio-conférences entre les éducateurs et les enfants ont été organisées. Ce procédé a eu beaucoup de succès.

Le 25 mai, à la reprise de l'école, la presque totalité des enfants sont à nouveau accueillis. Seule une dizaine de famille gardent leurs enfants à la maison car les parents sont en télétravail.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour respecter les règles sanitaires, un portier a dû être engagé pour réguler l'affluence des parents lors des départs en fin de journée.

La pandémie amène des absences régulières du personnel. Il est très difficile de trouver des remplaçant-e-s disponibles à la dernière minute. En novembre, un remplaçant fixe a été engagé à 50%.

Durant la deuxième semaine de vacances d'octobre, 7 personnes ont été atteintes de la COVID-19 et le remplacement de toutes ces personnes n'a pas été possible. La structure a dû être fermée du 26 au 29 octobre. Une grande solidarité s'est mise en place entre les familles afin que la plupart des parents puissent travailler malgré la situation. Les grands depuis la 3P ont pu aller au réfectoire pour les repas des midis.

Activités pendant les vacances scolaires

Les activités ont tourné autour du thème de la galaxie et des dessins animés (en octobre): bricolages, expériences, sorties, jeux de société, cuisine.

Entre 28 et 36 enfants ont été accueillis pendant ces ouvertures en période de vacances.

18 enfants ont également fréquenté l'UAPE pendant les 3 jours d'ouverture des vacances de décembre.

VI - 2 - Commission consultative enfance - jeunesse

Les membres désignés par la Municipalité pour la législature 2016-2021 étaient :

Mmes Martine Lob, Katia Golay, Gabrielle Lerjen, Naïcha Kähr, Véronique Gagnaux et Catherine Sisto, MM Michel Haslebacher et Joël Humbert.

Suite à son élection à la municipalité, Mme Martine Lob a quitté la commission le 30 juin 2019. M. Michel Haslebacher a cessé ses fonctions en juillet 2020. Mme Katia Golay a cessé son activité à fin 2020. Ils n'ont pas été remplacés pour le moment.

La Municipalité n'a pas eu de mandat à confier à la commission en 2020.

VI - 3 - ARASPE

La Commune de Cheseaux-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens (ARASPE)

Cette association a pour buts principaux :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Le Conseil Intercommunal est composé d'un municipal de chaque commune membre. Sa présidente est Mme Von Kännel Miranda d'Assens. Mme Jacqueline Dieperink en est la vice-présidente.

Le Comité de Direction, formé de 9 conseillers municipaux, est placé sous la présidence de Mme Anne Bourquin Büchi de Prilly. Mme Claudia Perrin de Romanel y représente l'AAS de Romanel. Le directeur du Centre Social Régional (CSR) et des Agences d'Assurances Sociales (AAS), participe aux réunions du comité avec voix consultative. Le Codir a vécu une année chargée et s'est réuni à 12 reprises.

En début d'année des membres du Codir ont procédé avec le directeur au recrutement d'une nouvelle responsable RH. Elle est en poste depuis le 1^{er} avril et a donc débuté son travail en plein semi-confinement.

Le Codir a également décidé de procéder à un audit de la structure afin de disposer d'une photographie du fonctionnement de notre région d'action sociale (RAS) et de propositions d'amélioration. L'audit de la structure a eu lieu en juin, la direction, les cadres, les cadres intermédiaires, et le personnel des divers corps de métier et lieux de travail ont été entendus. L'audit a montré l'urgence d'intervenir afin d'amener un changement dans le fonctionnement et relevé une importante dégradation de la satisfaction au travail des collaborateurs. Un plan d'action a donc rapidement été mis en place.

En lien avec les résultats de cet audit, le Codir a pris la décision de se séparer du directeur en fonction. Les quatre adjoints de direction, dont le titre a été requalifié en directrices et directeurs adjoints, ont démontré un engagement très professionnel ainsi qu'une grande efficacité afin de pallier l'absence du Directeur. La directrice adjointe en charge du CSR a été également nommée directrice ad interim afin de pouvoir travailler légitimement avec les instances cantonales.

Durant la période du semi-confinement, la RAS a poursuivi ses activités en appliquant des normes de protection sanitaire strictes, tout en continuant à délivrer ses prestations, tant dans les CSR pour le revenu d'insertion (RI) que pour les AAS, à la satisfaction des prestataires.

VI - 3.1 - AAS de Cheseaux-Romanel-Jouxtens

Depuis le 1^{er} septembre 2018, les habitants de Cheseaux sont accueillis dans les locaux de l'AAS à la Maison de commune de Romanel-sur-Lausanne.

L'AAS a également mis en place un système de visites à domicile pour les personnes à mobilité réduite et n'ayant pas la possibilité de se déplacer à Romanel ou de se faire représenter.

VI - 4 - APROMAD

Au niveau cantonal, l'organisation de l'aide et des soins à domicile est chapeautée par l'AVASAD (Association vaudoise pour l'aide et les soins à domicile). Celle-ci délègue les compétences de terrain aux associations régionales.

Notre commune fait partie de l'APROMAD – couronne lausannoise (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile) qui gère l'aide et les soins à domicile dans notre région. L'APROMAD gère également pour tout le canton le SIPed (soins infirmiers pédiatriques à domicile), ainsi qu'une offre de soutien destinée aux proches aidants qui a démarré en mars 2019 dans l'ensemble des CMS de l'APROMAD.

Cette association se veut un service public accessible à tous les habitants de la région desservie. Elle fonctionne grâce à 743 collaborateurs. Elle regroupe 8 centres médicosociaux répartis sur l'ensemble du territoire desservi, soit Cully, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Prilly-nord, Prilly-sud et Pully.

Le financement est assuré par le canton, les caisses-maladie et les clients.

VI - 4.1 - Nombre de clients par CMS

Notre commune dépend du CMS Prilly-Nord

CMS	2020	2019	2018
Cully	777	728	675
Echallens	690	688	640
Epalinges	549	535	485
Le Mont	578	555	548
Oron	686	632	611
Prilly-nord	518	552	517
Prilly-sud	479	467	496
Pully	952	836	876
Total	5'229	4'993	4'848

VI - 5 - CULTES

VI - 5.1 - Paroisse réformée

Une année bien particulière que tout le monde aimerait oublier au plus vite, même si ce n'est pas encore le cas pour le moment. Voici les événements les plus importants sans en faire une liste exhaustive ou sélective.

Le dimanche 9 février nous prenions congé de la diacre Armi Hildèn qui est maintenant rattachée à 100% à la paroisse du Haut-Talent. Toutefois elle continue sa collaboration avec notre paroisse en ce qui concerne l'éveil à la foi des tout petits et le culte de l'enfance. Elle continue également à collaborer en ce qui concerne les cultes et les services funèbres avec Cheseaux, Romanel et le Mont.

Le 13 mars le Conseil Fédéral ordonnait la suppression des cultes dans les églises ceci jusqu'au dimanche 7 juin où les cultes ont pu reprendre à l'église de Cheseaux uniquement, afin de respecter les règles strictes qui sont imposées.

Notre paroisse a eu la chance de pouvoir collaborer avec celle du Mont pour organiser des cultes enregistrés et diffusés via « YouTube » pendant la période de Pâques. Le culte de l'Ascension a même pu être enregistré à l'église de Cheseaux grâce à l'aide généreuse de personnes proches de notre paroisse.

Le 30 août c'était au tour de Christel, diacre stagiaire dans notre paroisse, de nous quitter après avoir effectué un stage d'une année et demi parmi nous pour reprendre un poste de diacre dans sa paroisse de Terre Sainte.

Le 13 septembre s'est déroulé à l'église de Montheron le dernier culte de confirmation « paroissial », le catéchisme étant désormais organisé en région, suite à la forte diminution des catéchumènes dans toutes les paroisses.

Au mois de novembre, sur l'ordre du Conseil Synodal les cultes ont à nouveau été supprimés durant le mois de novembre. A l'exemple d'autres paroisses, il a été organisé des cultes par visio-conférence.

Concernant les activités paroissiales, il est vrai qu'il n'y a pas beaucoup à dire si ce n'est qu'elles sont au ralenti voire à l'arrêt depuis le mois de mars.

Si une seule soupe de Carême a pu être organisée avant l'arrêt, la collaboration avec la communauté catholique s'est malgré tout intensifiée. Depuis le mois d'octobre pour autant que les conditions le permettent la communauté catholique organise chaque samedi à 18h une messe à l'église de Cheseaux, le foyer St Nicolas étant trop exigu pour permettre une célébration en respectant les règles de distanciation.

La collaboration avec les paroisses du Haut-Talent et du Mont se poursuit et sera certainement appelée à s'intensifier du fait de la diminution des forces pastorales.

VI - 5.2 - Communauté catholique

Rattachée à la paroisse du Bon Pasteur de Prilly, la communauté catholique regroupe les communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Sullens, Bournens, Boussens et Romanel-sur-Lausanne. Le comité est placé sous la présidence de Mme Michèle Gay Vallotton.

La présidente a assisté aux séances du conseil de paroisse du Bon Pasteur qui ont pu avoir lieu selon les décisions prises par la Confédération.

Ces séances sont l'occasion de se rendre compte de l'activité importante qui consiste à gérer les travaux d'entretien de l'église et de la cure du Bon Pasteur, et des tâches relatives à la gestion des collaborateurs et à la bonne tenue des comptes de la paroisse.

Lors de cette année très particulière marquée par la pandémie du coronavirus et les restrictions sanitaires qu'elle a entraînées, le comité s'est efforcé de tout mettre en œuvre pour assurer autant que possible la bonne marche de la communauté. C'est ainsi qu'il a tenu 5 séances, en présentiel puis par vidéoconférence, afin de traiter les affaires courantes et de décider de la marche à suivre concernant l'organisation des messes sur le territoire de la communauté.

La célébration œcuménique dans le cadre de la semaine de l'unité des chrétiens a eu lieu le 19 janvier 2020 au temple de Cheseaux

L'assemblée générale, prévue initialement en mars 2020, a été retardée en raison des contraintes sanitaires et a pu finalement avoir lieu en présentiel le 30 septembre 2020 à la grande salle de Cheseaux. Les comptes 2019 et le budget 2020 ont été adoptés à cette occasion.

Après les vacances d'été, la communauté a dû prendre congé de l'abbé Joseph Hoi, nommé curé modérateur dans le canton de Genève dès le 1^{er} septembre 2020.

Depuis le semi-confinement décrété en mars 2020, l'organisation des messes a suivi jusqu'en octobre un chemin difficile. En effet, les dimensions exiguës du foyer Saint Nicolas ne permettaient pas de respecter les distances sanitaires prescrites par la Confédération, ce qui fait qu'il n'y a plus eu de messe à Cheseaux durant de longs mois.

La célébration des premières communions au Bon Pasteur prévue au printemps a été renvoyée à 2021. Par contre, deux messes de confirmation ont pu avoir lieu à Saint Joseph le 4 octobre 2020.

Dès le 24 octobre 2020, la communauté a eu la chance d'être accueillie par la paroisse protestante pour célébrer les messes au temple de Cheseaux le samedi soir à 18h. Ce fut un grand soulagement de pouvoir reprendre les messes à Cheseaux.

Etant donné que la communauté compte un grand nombre de jeunes dans les groupes de catéchèse conduisant à la première communion et à la confirmation, il a été décidé de reprendre la réflexion relative à un nouveau lieu de culte plus vaste que le foyer Saint Nicolas, et qui gagnerait à disposer d'une ou deux salles dédiées à la catéchèse et à l'organisation de moments de rencontres et de partage.

Le comité a lancé cette réflexion à la fin de l'année 2020 en décidant de créer un groupe de travail dédié à cette tâche. Il poursuit ainsi les buts de la Fondation catholique romaine de Cheseaux, qui s'est dissoute lors de son assemblée générale du 30 septembre 2020.

Chapitre VII: Instruction publique

VII - 1 - Organisation générale

VII - 1.1 - Autorités scolaires (législature juillet 2016 – juin 2021)

Bureau de référence de l'établissement primaire et secondaire de la Chamberonne :

Présidence : Madame Sandra Berset

Vice-présidence : Madame Jacqueline **Dieperink**

Membres:

Bournens: Madame Janine **Zwahlen**, syndique

Monsieur Jean-Marc Weber, municipal des écoles

Boussens : Madame Stéphanie **Borgeaud**, syndique

Madame Sandra Berset, municipale des écoles

Cheseaux: Monsieur Louis **Savary**, syndic

Madame Jacqueline **Dieperink**, municipale des écoles

Sullens: Monsieur Christian **Gozel**, syndic

Madame Marie-Christine Pitton, municipale des écoles

Directeur de l'établissement

jusqu'au 31.07.2020 : Monsieur Michel **Haslebacher** (voix consultative)

dès le 01.08.2020 : Mme Radica **Schmidt**, doyenne chargée de direction

(voix consultative)

Secrétaire : Madame Francesca Jaillet

Commune boursière : Cheseaux

Le Bureau de référence s'est réuni 3 fois en 2020. La séance pour les comptes 2019 a été annulée à cause du CoVID. Les comptes ont été adoptés par mail.

Le directeur des écoles assiste aux séances du bureau de référence, avec voix consultative, conformément à la loi scolaire et à la convention.

VII - 1.2 - Conseil d'établissement

Font partie de ce Conseil, les municipaux des écoles des quatre communes, le directeur de l'établissement, trois enseignants, quatre parents d'élèves, ainsi que quatre représentants des milieux proches de l'établissement.

Le Conseil d'établissement s'est réuni une fois en 2020.

VII - 1.3 - Administration

Conseil de direction

M. Michel **Haslebacher** directeur jusqu'au 31.07.2020

Mme Radica **Schmidt** doyenne pédagogique 9 – 11S et doyenne chargée de

direction dès le 01.08.2020

Mme Sylvie **Crousaz** doyenne primaire 1 - 4P doyen primaire 5 - 8P

M. Etienne **Reymond** doyen administratif 1P à 11S

Mme Fabienne **Jaquet** doyenne des élèves à besoin particulier

Secrétariat

Mme Maja **Pires** secrétaire Mme Carol **Di Santolo** secrétaire

Bibliothèque

Mme Lauranne **Toth** bibliothécaire

Economat

Mme Rebecca **Veselinov** fournitures scolaires

VII - 2 - Classes primaires

34 classes réparties sur 6 sites différents :

Collège de Boussens : 5 classes
Collège de Bournens : 2 classes
Collège de Sullens : 4 classes
Collège de la Plantaz – Cheseaux 3 classes
Collège du Marais du Billet – Cheseaux 11 classes
Collège Derrière la Ville – Cheseaux 9 classes

VII - 3 - Classes secondaires

13 classes au collège Derrière-la-Ville à Cheseaux

VII - 3.1 - Organisation des options

4 options de compétences orientées métiers (OCOM) sont proposées aux élèves de VG : médias, images, technologies de l'information et de la communication, éducation nutritionnelle, travaux manuels, économie/droit.

Les 4 options spécifiques (OS) (latin, italien, math./physique, économie/droit)) sont proposées aux élèves de VP. Les élèves de VG ont la possibilité de remplacer les OCOM par une OS.

10 élèves de 10VP, 4 élèves de 10VG et 8 élèves 11VP et 4 élèves de 11VG suivent le cours facultatif de grec.

Le cours facultatif d'italien n'a pas été ouvert à la rentrée d'août 2020

VII - 3.2 - Orientation et réorientation

La décision d'orientation est prise par le conseil de direction, sur préavis du conseil de classe, sur la base du bulletin annuel.

Décisions d'orientation : VG : 38 élèves 43,7%

VP: 46 élèves 52.9%

3 élèves redoublent la 8^e année (3,4%)

L'année scolaire 2019-2020, 2 élèves de 9° VG ont été réorientés en 9° VP à la fin du 1° semestre et 3 élèves à la fin de l'année scolaire. 2 élèves de 10° VG ont été réorientés à la fin de l'année scolaire, 1 en 10VP et 1 en 11VP. 1 élève de 11° VG redouble la 11° année.

VII - 3.3 - Certificats d'étude et attestations

La cérémonie des promotions du 3 juillet 2020 a marqué la fin de la scolarité obligatoire pour 83 élèves. 45 élèves ont obtenu le certificat d'études de la voie prégymnasiale et 38 élèves le certificat d'études de la voie générale. 1 élève redouble la 11e VG et 1 élève de 10e a terminé sa scolarité avec une attestation de fin d'étude.

VII - 4 - Effectifs

VII - 4.1 - Nombre d'élèves par commune au 1er octobre 2020

		Cheseaux	Bournens	Boussens	Sullens	Vernand	Autre
1P	64	35	3	11	12	2	1
2P	87	53	5	19	8	1	1
3P	76	43	6	11	13	3	0
4P	93	54	4	16	15	1	3
5P	77	55	4	7	10	1	0
6P	66	40	4	10	10	1	1
7P	95	56	9	14	11	3	2
8P	85	50	5	11	15	4	0
VG/VP 9 ^e	90	57	5	8	10	7	3
VG/VP 10 ^e	81	42	10	11	8	9	1
VG/VP 11 ^e	86	47	9	12	15	3	0

Effectif total: 900 élèves

VII - 4.2 - Elèves extérieurs à l'établissement, domiciliés dans les 4 communes

Ecoles spécialisées officielles: 16
Classes d'accueil : 3
Ecoles privées : 27
Sport-études : 3
Enseignement à domicile : 4
Autres établissements : 8
Scolarisés à l'étranger : 4

VII - 4.3 - Destination des élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire

	VG	VP
Places d'apprentissage trouvées	10	2
Gymnase maturité	-	42
Autres	28	1

VII - 4.4 - Elèves de nationalité étrangère

179 élèves ou 19,88 % de l'effectif, provenant de 27 pays.

VII - 4.5 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes

10 élèves domiciliés hors des 4 communes sont scolarisés dans l'établissement, les demandes de dérogation ont été acceptées par la Cheffe du département.

40 élèves domiciliés à Vernand sont accueillis dans nos classes (1ère à 11e année).

L'écolage dû pour ces élèves est déterminé par convention et représente le coût réel à charge de l'établissement.

VII - 5 - Activités et événements divers

Courses d'école

Camps de ski: 6P aux Mosses et à Morgins

8P à Morgins 9S à Morgins 10S à Leysin

Journée « Oser tous les métiers » pour les élèves de 7^e – 8^e – 9^e

2 camps de ski prévus à Grimentz, les camps d'été et les voyages d'étude ont dû être annulés à cause du CoVID. Les courses d'école, les joutes et d'autres activités n'ont également pas pu avoir lieu. Une mini-cérémonie de promotions a été organisée à la salle de rythmique de DLV le 03.07.2020.

VII - 6 - Mesures de prévention

- Rencontre de l'infirmière scolaire avec les classes de 7^e
- Passage de Profa dans les classes de 3^e, 6^e, 8^e, 10^e et 11^e
- Passage de la brigade des mineurs dans les classes de 8^e
- Suivi des élèves en difficultés personnelles par les membres du réseau pluridisciplinaire (directeur, médecin scolaire, psychologue, infirmière, médiateurs).

VII - 7 - Bibliothèque

Située dans l'ancien pavillon de la Galipette depuis l'été 2016, la bibliothèque a le plaisir d'accueillir les élèves des différents collèges de Cheseaux, mais également de Sullens, Bournens et Boussens.

Cette année, comme tout le monde, la bibliothèque a dû faire preuve d'adaptation à cause du CoVID. La bibliothèque a été fermée de mi-mars à début mai.

La bibliothèque offre à ses usagers un large choix d'ouvrages variés. Fin 2020, 8'608 livres garnissent ses étagères. La bibliothèque est également abonnée à 8 revues mensuelles.

VII - 7.1 - Acquisitions

Cette année, 1'208 nouveaux livres sont venus s'ajouter sur les rayons de la bibliothèque.

Ces acquisitions sont à relier à un certain nombre d'ouvrages retirés des collections. 386 documents ont dû être supprimés du catalogue en raison du manque de place dans les rayons ou à cause de leur mauvais état.

VII - 7.2 - Fréquentation

Un nombre conséquent d'ouvrages ont été empruntés par les élèves. 18'605 prêts ont été enregistrés cette année, malgré deux mois de fermeture.

Les élèves trouvent également à la bibliothèque un lieu calme où ils peuvent faire leurs devoirs et profiter des postes Internet pour préparer leurs exposés.

Pendant la période de confinement, la bibliothèque a mis en place un système de prêt à l'emporter, qui a permis aux usagers de profiter ainsi des livres de la bibliothèque. Plus de 400 livres ont été empruntés grâce à ce service.

VII - 7.3 - Animation

En collaboration avec les enseignants, la bibliothèque a organisé 110 animations pédagogiques pour les classes. Il faut néanmoins souligner que les animations ont été suspendues en mars et n'ont repris qu'à la rentrée d'août.

Il a fallu ensuite faire preuve d'imagination et de créativité car dès le mois de novembre et ce, jusqu'à la fin de l'année, les animations se sont déroulées dans les classes et non à la bibliothèque.

VII - 7.4 - Bibliothèque adultes

La bibliothèque pour adultes compte environ 480 lecteurs inscrits. 18 nouvelles inscriptions ont eu lieu durant l'année.

Elle est ouverte 5 heures par semaine sous la responsabilité de deux bibliothécaires. En 2020, elle a été fermée pendant 6 semaines, puis ouverte seulement pour le prêt à l'emporter pendant 4 semaines

Elle a enregistré 1'621 prêts de livres sur l'année 2020, pour un nombre d'ouvrages disponibles d'environ 4'000, dont 147 donations récentes.

VII - 8 - Parents

Diverses séances pour les parents ont été organisées au cours de l'année :

Mars: séance parents des futurs élèves de 1P;

Sept/Oct : tous les maîtres de classe ont organisé des soirées pour les parents ;

Octobre: séances parents 9S, 10S et 11S

Novembre: rencontre des parents des élèves de 3e, 6e, 8e, 10e et 11e avec une

formatrice Profa.

VII - 9 - Bâtiments scolaires

Bournens

Collège communal 2 salles de classe et 1 local PPLS

Boussens

Collège communal 5 salles de classe, 1 salle de sport et 1 local d'appui

Sullens

a) Collège communal 4 salles de classe, 1 salle ACM

b) Grande salle 1 salle de sport

<u>Cheseaux</u>

a) Collège Marais du Billet 11 salles de classe, 1 salle de sport double, 1 salle ACT,

locaux PPLS.

b) Collège Derrière la Ville 24 salles de classe, 1 salle de dégagement, 2 salles de

sport, 1 salle de rythmique, salles spéciales (ACT, TM, dessin, langues, musique, informatique, cuisine, sciences), orientation professionnelle, infirmerie, psycho-

logue, secrétariat et direction.

c) Pavillons de la Plantaz 4 salles de classe.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le rapport de gestion 2020, tel que présenté,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- Vu le préavis municipal N° 56/2021 du 19 avril 2021
- > Vu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'adopter le rapport de gestion 2020

DECHARGE

la commission de gestion de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 19 avril 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le Secrétaire :

L. SAVARY P. KURZEN